

DOSSIER DE
CANDIDATURE
AU LABEL
GRAND SITE DE FRANCE

Canigó Grand Site

SYNDICAT MIXTE

Un établissement public chargé de la protection et de la valorisation du patrimoine pyrénéen du Canigó, regroupant :

*le Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
les 39 communes du massif,
et l'Office National des Forêts.*



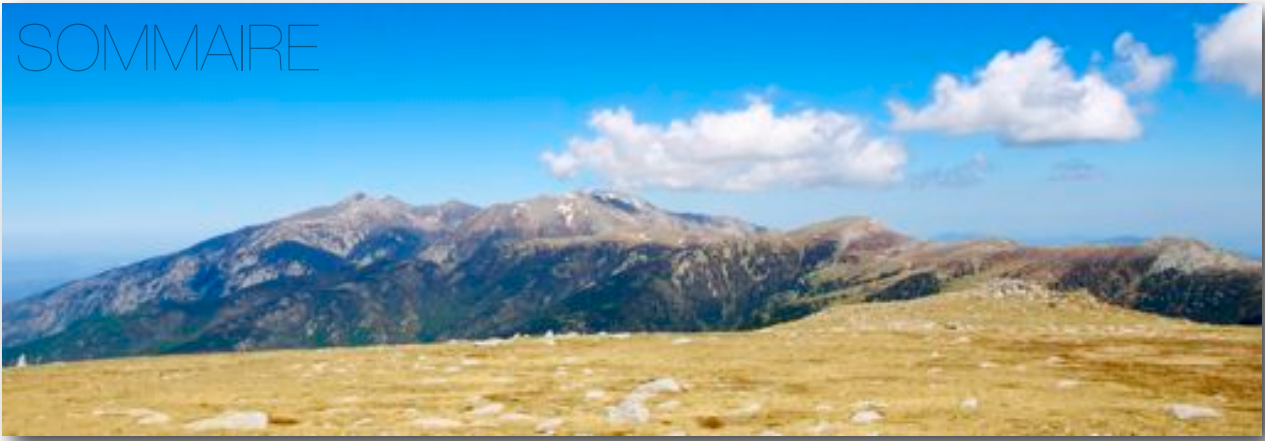
Président : Christian BOURQUIN
Directeur : Pierre LISSOT

Coordonnées :

Syndicat Mixte Canigó Grand Site
Bâtiments Chefdebien
Bd de la gare
BP 50087 – 66501 PRADES cedex
Tél : 04 68 96 45 86
Fax : 04 68 05 80 39
canigougrandsite@wanadoo.fr
www.canigo-grandsitedefrance.fr (en construction)

Opération Grand Site du Massif du Canigó, financée grâce au soutien de :





Le pic vu depuis le pla Ségala - © SMCGS

DECLARATION D'ENGAGEMENT

I. PRESENTATION ET ETAT DES LIEUX DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE TERRITORIAL

A. Un territoire identitaire et vivant

1. Le paysage comme composante d'une « montagne sacrée »
2. Des particularités géographiques
 - Une montagne méditerranéenne*
 - L'eau, une composante essentielle du massif*
 - Des particularités géomorphologiques et géologiques*
3. Une montagne vivante
 - Les habitants et les habitués du site*
 - L'art Roman & le patrimoine militaire*
 - L'agriculture, véritable producteur de paysage*
 - L'émergence du tourisme au cours du XXe siècle*

B. Un territoire engagé dans la politique Grand Site

1. La présentation des périmètres
 - Le site classé, le coeur de la démarche Grand Site*
 - Un Site classé étendu*
 - Le périmètre du Grand Site*
 - La gouvernance de ce territoire*
2. Un espace naturel remarquable
 - Des sites Natura 2000*
 - Trois Réserves naturelles nationales*
3. Les richesses patrimoniales mises en valeur
 - Le patrimoine minier*
 - Le patrimoine pastoral*
 - Le Pyrénéisme*
 - L'esprit des lieux du Canigó Grand Site*
4. La fréquentation touristique et sa maîtrise
 - L'attraction du « pic »*
 - La sécurisation des accès*
 - Les actions de revégétalisation*
 - La création d'aires d'accueil à chaque entrée du Grand Site*
 - La mise en place d'un Plan de circulation à l'échelle du massif pour son accès motorisé*
 - Un schéma de mobilité douce à l'échelle du massif : l'itinérance accompagnée*

II. PROJET ET SCHEMA DE GESTION DU GRAND SITE

A. Un projet pour les six années à venir : le Plan d'actions 2007-2016

1. Maintenir l'attractivité du Canigó...
2. en protégeant et valorisant ses principales ressources...
3. pour favoriser le développement local des communes...
4. pour ancrer définitivement le Grand Site de France dans le paysage local.

B. Quelle fréquentation pour demain ?

1. Conforter la limitation de la voiture en Site classé
2. L'itinérance et la randonnée comme élément constitutif du « Canigó, Grand Site de France »
3. L'accompagnement, l'axe fort de la mobilité douce dans ce Grand Site de France

C. Créer une destination éco-touristique « Canigó, Grand Site de France » exemplaire et innovante

1. Le Canigó (re)devient une montagne de la chaîne des Pyrénées
2. Une destination exemplaire en terme d'accueil compatible avec le milieu : la coordination des acteurs pour l'accueil en Site classé

III. MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA STRUCTURE GESTIONNAIRE

A. Un Syndicat Mixte gestionnaire unique aux statuts révisés

1. La création du Syndicat Mixte Canigó Grand Site en 2002
2. De nouveaux statuts pour le Syndicat Mixte Canigó Grand Site en 2009

B. Le fonctionnement du Syndicat Mixte

1. Les moyens financiers
2. Les moyens matériels
3. Les moyens humains
4. Les moyens d'une bonne gouvernance

Les organes délibérants

Les organes de concertation

C. Les partenariats

1. Les liens avec les autres partenaires institutionnels
2. Les liens avec le tissu associatif local
3. Les liens avec le Réseau des Grands Sites de France

IV. MOYENS D'EVALUATION ET DE CONCERTATION

A. Des outils de suivi

1. Les enquêtes de fréquentation
2. Les comptages sur site
3. La mise en place d'un observatoire photographique des paysages

B. Des organes techniques et scientifiques

1. Des commissions thématiques « ouvertes »
2. Le COPIL Natura 2000
3. Les Comités Consultatifs des Réserves Naturelles Nationales
4. La mise en place du Comité de Suivi

ANNEXES



La croix du pic/juin 2010 - © SMCGS



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Sommet clôturant la chaîne des Pyrénées sur sa partie orientale, le pic du Canigó, du haut de ses 2784,66 mètres, est un des phares de la mer Méditerranée. Il domine la plaine du Roussillon dans les Pyrénées-Orientales en étant l'une de ses composantes paysagères incontournables. Symbole majeur de la culture catalane, le Canigó en est devenu un lieu de pèlerinage. Véritable rituel, l'ascension de son pic est perçue comme un passage obligé d'une vie pour toute personne catalane, ou désireuse de le devenir.

De fait, l'attrait pour cette montagne, et sa forte notoriété, ont mis en danger son équilibre et son écosystème. Les années 1980 et 1990 ont bien failli être une période fatale pour ce site, tant en terme de fréquentation motorisée qu'en terme de projets d'infrastructures totalement incompatibles avec la fragilité du milieu. Le classement du Site en 1983 n'a alors pas réussi à endiguer un saccage qui a valu au Canigó l'image d'une montagne à 4x4, écorchée de toute part par des projets de routes, des programmes d'hôtels en altitude et de stations de ski. Déjà déforesté en piémont par l'activité métallurgique au XIXe siècle, la partie sommitale – dans l'élan du tourisme de bord de mer et de celui des sports d'hiver – s'appropriait à devenir une aire de jeu pour un tourisme de masse sans aucune prise en considération de son patrimoine, tellement vaste mais si fragile.

Si dès 1993, des acteurs du territoire décident d'engager une réflexion sur le devenir de cette montagne, c'est le 11 juillet 2000 que sera signée – au refuge des Cortalets – une première convention Opération Grand Site, en présence de l'Etat, de la Région, du Conseil général, du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC) et de l'Office national des forêts (ONF). Une première programmation d'actions sera ainsi engagée mais trouvera rapidement des limites dans sa réalisation, notamment du fait de l'absence d'une bonne gouvernance d'un territoire difficile et compliqué. La maîtrise d'ouvrage de cette Opération Grand Site a alors été confiée à trois entités distinctes : le Conseil général des Pyrénées-Orientales, l'ONF et le SIPARC.

La dégradation avancée des infrastructures du site, qui conduisit à la fermeture de certains de ses accès durant la saison estivale 2001, amena la réflexion sur la création d'une structure de gestion unique, regroupant tous les porteurs de l'Opération Grand Site. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site est ainsi créé en 2002. Après une phase d'installation, les premières dépenses d'investissements seront réalisées en 2004. Les premiers outils de gestion des flux peuvent être mis en place dans la concertation. Un nouvel avenir se dessine...

En 2006, un audit de la première Opération Grand Site conduit à de nouvelles orientations stratégiques inscrits dans une convention-cadre signée par l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil général des Pyrénées-orientales, le Syndicat Mixte et l'Office National des Forêts. Un programme d'actions est esquissé, qui sera repris et développé pour devenir le Plan d'Actions 2007-2016, présenté à la Commission Supérieure des Sites en septembre 2010. Parallèlement, un engagement est pris pour une extension significative de l'espace classé.

La montée en puissance du Syndicat Mixte ira de pair avec les changements opérés sur le terrain : le plan de circulation se structure, la voiture recule, le site s'assainit...Le Syndicat Mixte devient ainsi le gestionnaire du Canigó, associant dans la gestion tous les acteurs d'un Site qui (re)devient « Grand ». Le combat mené en 2007 contre le passage d'une ligne THT sur les flancs Est et Sud du massif sera gagné grâce à une volonté de préservation des paysages, désormais collective.

En même temps, le paysage institutionnel de ce territoire se modifie. Des Communautés de communes émergent, un Parc naturel régional se crée, les Réserves naturelles nationales sont regroupées en fédération, etc. Le Syndicat Mixte peut dès lors se concentrer sur son action première : l'entretien et la valorisation du Site classé. Une réforme statutaire est engagée dès 2008 et les 37 communes décident à l'unanimité de dissoudre le SIPARC et 39 décident d'adhérer directement au Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans un souci de gestion directe de l'Opération Grand Site.

Au final, les communes décident de mutualiser leurs moyens, aux côtés du Conseil général et de l'ONF, dans un Syndicat Mixte désormais pourvu de nouveaux statuts votés à l'unanimité en 2009. Les recettes de fonctionnement de la structure porteuse sont ainsi renforcées et la gouvernance du Site gagne en visibilité. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site s'inscrit une seconde fois dans le paysage institutionnel comme étant le gestionnaire du Site classé, impulsant une dynamique qui lui permettra de finaliser un Plan d'actions, un Plan de circulation, et de lancer un projet structurant à l'échelle de l'ensemble du massif : les *Tours & Ronde du Canigó*, projet territorial commun à ses deux vallées, le Conflent et le Vallespir. Dans ce contexte, l'obtention du label Grand Site de France sera un nouveau moteur pour une dynamique qui ne pourra pas s'essouffler.

Canigó Grand Site est ainsi redevenu un espace remarquable, un lieu privilégié géré, liant tous les acteurs du territoire dans une approche de développement axée exclusivement sur la mobilité douce, pédestre et équestre. 480 kilomètres de sentiers réhabilités et articulés au travers des *Tours & Ronde du Canigó* rappellent l'histoire d'une montagne où l'itinérance a toujours fait partie de ses composantes, de l'esprit des lieux. Véritable fil conducteur d'un Plan d'actions pluriannuel, c'est également le lien qui unit toutes les communes du Grand Site dans un même devenir, celui de la préservation des paysages, d'un milieu sensible, d'un développement économique en piémont. Au niveau des refuges gardés, les visiteurs sont désormais invités à prendre le temps, à découvrir les richesses et à ne pas seulement « faire le pic » et repartir...

Avec trois Réserves naturelles, trois sites Natura 2000, un Site classé en voie d'extension importante, Canigó Grand Site est doté de tous les outils réglementaires pour assurer une gestion pérenne. Egalement désigné Pôle Touristique Pyrénéen, la question de l'accueil du public devient ainsi véritablement une source de richesses – dans tous les sens du terme – et non plus un moyen de développement économique engagé sur le court terme au détriment du patrimoine naturel et de la vie des quarante villages de piémont.

Grâce à des financements diversifiés, une structure désormais parfaitement identifiée sur le territoire, associant tous ses acteurs à travers ses quatre commissions thématiques ouvertes, la pérennité de la gestion du Grand Site est désormais garantie et permet de redonner au Canigó l'image d'une haute montagne pyrénéenne ayant cassé son image de « montagne à 4x4 » et promouvant l'itinérance accompagnée. Le label «Grand Site de France», très attendu par les acteurs socio-professionnels du territoire et par l'ensemble de ses gestionnaires, sera alors vécu comme la garantie d'une politique forte en faveur d'un développement durable et renforcera la vigilance, désormais acquise, pour éviter de reproduire les trop nombreuses attaques qu'a connues ce massif.

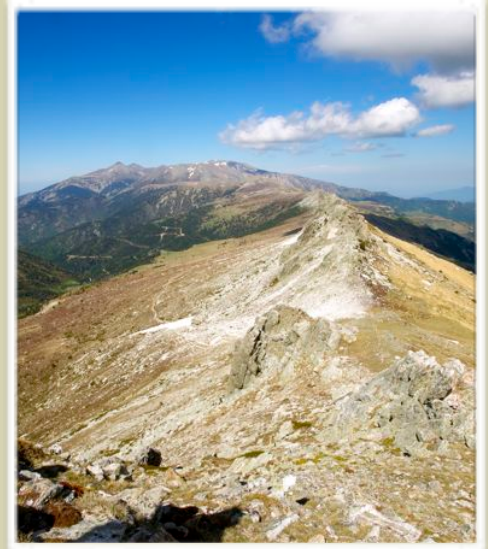
Le Président du Syndicat Mixte et l'ensemble des 102 administrateurs s'engagent fermement à poursuivre cette dynamique et se portent garants du label Grand Site de France pour les six années à venir. Cette démarche Grand Site de France s'inscrit ainsi dans un schéma départemental et régional de gestion des espaces remarquables telle que celles de l'accès au Site classé des Bouillouses, du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes, du Site classé de Paulilles, et du Parc naturel marin de la côte Vermeille.

Enfin, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon continueront d'apporter les moyens nécessaires à cette démarche ; gage fondamental de la pérennité de cette politique.

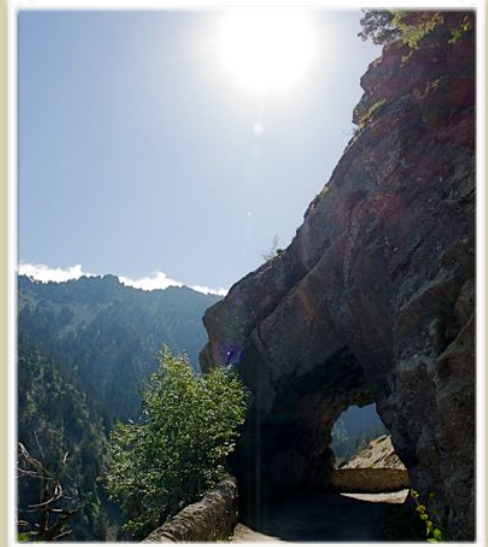
Christian BOURQUIN,
Président du Syndicat Mixte
Président de la Région Languedoc-Roussillon



La croix du pic - © SMC GS



Les Esqueredes de la Roja - © SMC GS



L'Escala de l'Ours/Balaig - © SMC GS

I. PRÉSENTATION

et état des lieux du Grand Site dans son contexte territorial

A. Un territoire identitaire et vivant

1. Le paysage comme composante d'une « montagne sacrée »
2. Des particularités géographiques
3. Une montagne vivante

B. Un territoire engagé dans la politique Grand Site

1. Le présentation des périmètres
2. Un espace naturel remarquable
3. Les richesses patrimoniales mises en valeur
4. La fréquentation touristique et sa maîtrise

A. UN TERRITOIRE IDENTITAIRE ET VIVANT

1. Le paysage comme composante d'une « montagne sacrée »

Le massif du Canigó est une montagne méditerranéenne séparant mais aussi reliant les vallées de la Têt (Conflent) et du Tech (Vallespir). Il domine les plaines du Roussillon et de Gérone et constitue une entité géographique homogène et remarquable qui en fait une icône paysagère des hauts lieux de montagne européens. Sa forte notoriété suscita un intérêt touristique précoce qui ne cessera de croître. « Montagne sacrée des catalans », la gestion de sa fréquentation constitue aujourd'hui un enjeu de développement durable à l'échelle du département, de la région, de la Catalogne et du massif pyrénéen.

Le Canigó, c'est aussi une image associant les vergers roses de la plaine du Roussillon dominés par la masse montagneuse imposante et blanche de neige qui perce le bleu du ciel. Autant de cartes postales associées à cette montagne méditerranéenne et catalane que la poésie de Jacint Verdaguer et la mémoire du patrimoine minier viennent compléter. Le souci de la politique Grand Site est d'allier cette image de carte postale, gage d'attractivité touristique, avec les pratiques des habitants et les usages traditionnels de cette « montagne sacrée ».

Avec la Loi de 1930, Le pic du Canigó sera classé en 1951 sur 443 hectares (en même temps que l'abbaye de Saint-Martin du Canigó). Une première extension aboutira en 1983, avec un élargissement du périmètre du Site classé porté à 7788 hectares. Le 17 novembre 2007, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó Grand Site voteront à l'unanimité - à Amis-les-Bains - la relance de l'extension du Site classé en vue de protéger le massif du passage d'une THT sur ses flancs Sud. Le Syndicat Mixte travaillera ainsi de concert avec les services de l'Etat pour faire aboutir cette seconde extension.

2. Des particularités géographiques

Une montagne méditerranéenne

Le massif du Canigó est caractérisé par deux régions biogéographiques : alpine et méditerranéenne.

Sa position géographique et son altitude permettent un étagement de la végétation - depuis les zones méditerranéennes jusqu'au niveau alpin - qui présente une gamme particulièrement variée d'habitats naturels (garrigues, forêts de feuillus et de résineux, landes, pelouses, milieux rocheux, zones humides, combes à neige, ...) et une richesse biologique conséquente.

Le climat montagnard du site se caractérise par des hivers froids et des étés frais et humides. La plaine du Roussillon et la chaîne des Pyrénées influencent les rythmes thermique et pluviométrique du Canigó. Le climat du site dépend aussi de son exposition et de son relief qui diffèrent en Vallespir et en Conflent.

La face nord du site, subit l'influence atlantique par le biais de la Tramontane, vent puissant et sec du nord-ouest. Les versants et crêtes exposés à la Tramontane, ainsi que les fonds de vallons subissent des périodes de gel fréquentes (même à basse altitude et à mi-saison). Très froid en hiver, ce vent a la particularité d'être desséchant en période estivale. L'influence méditerranéenne du massif est, quant à elle, marquée par le Marin (la marinada en catalan), vent doux et humide en provenance de la mer, plus marqué en face sud.

La partie sud bénéficie d'un rayonnement important. La différence de température entre le jour et la nuit provoque des phénomènes de gel/dégel fréquents. Ce qui provoque un impact aussi bien sur la roche (érosion) que sur la végétation. Les périodes de gelées tardives peuvent avoir lieu jusqu'en mai.

De plus, le Vallespir est une des zones les plus humides du département des Pyrénées-Orientales. Il est soumis à de fortes précipitations annuelles qui s'accompagnent souvent d'orages. Ce phénomène est dû en grande partie aux entrées maritimes en provenance de la Méditerranée. Les pluies fréquentes et violentes engendrent régulièrement des phénomènes de crues et d'inondations. Ces crues de grande envergure sont appelées "aiguats". Celle d'octobre 1940 reste la plus mémorable. Cette année-là, les inondations ont touché les deux tiers des Pyrénées-Orientales.

Informations issues du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Massif du Canigou », « Conques-de-la-Preste » et « Canigou - Conques-de-la-Preste », SMC GS, 2011.

Bien que le climat dominant soit largement méditerranéen à sa base, l'ampleur et l'altitude du massif du Canigó le soumettent à plusieurs climats bien tranchés :

- climat méditerranéen de 0 à 800-1 000 m ;
- climat montagnard de 1 000 à 1 700 m ;
- climat subalpin (de 1 700 à 2 300 m) ;
- climat alpin de 2 300 m jusqu'au sommet.

Il n'existe pas d'étage nival. Toutefois on notera la présence, remarquable, d'un petit glacier suspendu (vers 2 450 m), situé à la base des faces nord du pic du Canigó et du pic Barbet. Bien que variable d'une année à l'autre, l'enneigement est généralement continu au-dessus de 1 800 m, de la mi-novembre à la fin mai. Les températures sont de 12 °C en moyenne en juillet à -5 °C en janvier.

L'eau, une composante essentielle du massif

Le Tech, dont le bassin versant « Tech - Albères - Côte Vermeille » (environ 750 km²) est le plus méridional de France, prend sa source au Roc-Collom dans le massif du Costabonne à 2 345 mètres d'altitude. Il parcourt 85 km avant d'atteindre la mer Méditerranée au nord d'Argelès-sur-Mer.

La Têt est le plus long fleuve du département, dont le bassin versant s'étale sur environ 1 300 km². Elle prend sa source au pied du massif du Carlit, en Cerdagne, au lac Bleu situé à 2 455 mètres d'altitude avant le lac des Bouillouses. Elle parcourt 100 km avant d'atteindre la mer Méditerranée au nord de Canet-en-Roussillon.

Comme tous les massifs montagnards, le Canigó est un véritable château d'eau : multitude de sources et de cours d'eau, précipitations sous forme de pluie et de neige (ruissellement, infiltration...), évapotranspiration des végétaux, eaux souterraines...

Au printemps, la fonte des neiges en altitude amplifie le débit des cours d'eau du massif, jusqu'en été. Par contre le débit diminue en automne et en hiver, hormis les événements ponctuels de forte pluie. Le secteur est soumis à des risques d'inondation importants, principalement en automne, avec des conséquences importantes sur le milieu naturel.

Des particularités géomorphologiques et géologiques



Esquerde de la Rojà - © SMCGS

D'un point de vue géomorphologique, le massif est situé à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées. Dominant la plaine du Roussillon et la mer Méditerranée (48 km seulement séparent le Pic du Canigó de la côte maritime), il représente le relief le plus marquant des Pyrénées-Orientales.

La vallée relativement ouverte de la Têt (Haut Conflent), au Nord-Ouest du site, est orientée Sud-Ouest/Nord-Est. Les vallées qui entaillent le massif lui-même (Llech, Rotja...), sont à l'inverse, profondes et escarpées. Paysages ouverts et encaissés alternent avec gorges et canyons (Llech, Cady...) et plas d'altitude (Pla Guillem...).

La vallée du Tech, fleuve côtier du Roussillon, suit une faille orientée Sud-Ouest/Nord-Est de Prats-de-Mollo à Argelès-sur-Mer.

D'un point de vue géologique, une grande variété de roches fut longtemps exploitée sur le massif du Canigó : baryte, fluorite, quartz, marbre, sidérite, talc, tungstène, or... En découle une abondance de minerais précieux. Évidemment, l'important passé minier du Canigó atteste d'une ressource qualitative et quantitative en fer.

3. Une montagne vivante

Remarquable et iconographique, le massif du Canigó est surtout une montagne vivante et habitée. Ainsi, ce n'est pas seulement une destination touristique mais un territoire dont les dynamiques sont multiples et complexes, qui peuvent à la fois contribuer à la valorisation du « Grand Site Canigó » ou promouvoir des logiques qui furent longtemps contraires à « l'esprit des lieux ».

Les habitants et les habitués du site



Vue depuis Eus, balcon Nord - © SMCGS

28 000 habitants répartis dans les **39 communes** du massif, il convient d'intégrer le Canigó au contexte de croissance démographique des bassins de vie de Perpignan et de Gérone, soit environ 800 000 personnes. Le massif du Canigó est un espace de loisirs, de détente, de festivités et de pratiques culturelles de proximité qui représentent une part très importante de sa fréquentation. Petites randonnées, balades en familles, points de vue, sites fortifiés, villages classés et manifestations annuelles sont autant d'occasions de se rendre dans le massif. Si la proximité de ces bassins de vie représente une opportunité pour le massif en termes d'animation, (d'autant plus que le Canigó est visible par l'ensemble de cette population), cela peut également poser des problèmes en termes de pratiques ponctuelles difficiles à gérer, notamment les déplacements automobiles.

L'art Roman et le patrimoine militaire



Saint-Martin du Canigou © F. REVEL

Le piémont du massif du Canigó est parsemé de bijoux d'architecture. Ces sites remarquables constituent des points d'accroches pour les visites de piémont et participent directement à la richesse du Grand Site. De ce patrimoine culturel, nous pouvons citer :

■ **L'abbaye millénaire de Saint-Martin du Canigou** (ci-contre), se situe sur les hauteurs du village de Casteil. Elle se niche derrière un piton rocheux du massif du Canigó à 1 094 mètres d'altitude.

■ **L'abbaye de Saint-Michel de Cuxa**, un monastère bénédictin classé situé au pied du Canigó, sur la commune de Codalet. Il fait partie de la province espagnole de la congrégation de Subiaco (confédération bénédictine).

■ **Villefranche-de-Conflent** qui se situe à l'entrée du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, est une cité construite en marbre rose (dit de Villefranche car extrait de carrières des environs), toujours entourée par son enceinte fortifiée, d'origine médiévale et grandement remaniée au fil des siècles, notamment au XVIII^e siècle par Vauban. Ce dernier fit bâtir le fort Libéria dominant toujours la ville, classée au patrimoine mondial (UNESCO). La gare de Villefranche est le point de départ du train jaune, train centenaire qui assure la liaison avec les hauts plateaux du département (Cerdagne et Capcir).

■ **Prats-de-Mollo-la-Preste** est une commune située au fond du Haut-Vallespir, à la frontière avec l'Espagne. Cernée de remparts, sa vieille ville médiévale aux ruelles pavées de galets est dominée par le fort Lagarde. Ce dernier fut bâti par Vauban au XVII^e siècle afin de contrôler la nouvelle frontière du Traité des Pyrénées de 1659.



L'agriculture, véritable producteur de paysage



La Rosée des Pyrénées - © SMCGS

Le massif du Canigó demeure une montagne productive dans le secteur agricole et sylvicole. Il s'agit là d'une caractéristique indissociable de l'identité de ce Grand Site modelé par l'action des communautés montagnardes qui continuent, aujourd'hui encore, à le faire vivre. Ces pratiques sont parfois menacées, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les équilibres écologiques, notamment sur les estives.

De manière globale, le pastoralisme et l'élevage, notamment de bovins, sont en expansion dans le Grand Site (surtout en Vallespir). Comme dans beaucoup de milieux ouverts, la crainte de leur fermeture est une constante dans la gestion agricole et forestière et fera partie des actions prioritaires portées dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000.

L'émergence du tourisme au cours du XXe siècle

Comme pour l'ensemble des Pyrénées, le thermalisme commence à drainer des visiteurs dans certaines villes du massif du Canigó dès le XVIIIe siècle. Puis les zones d'altitude attirent les touristes à la fin du XIXe siècle. Des aménagements sont réalisés dans le massif à des fins touristiques (piste de Balaig sur la face Nord). La création du refuge des Cortalets par le Club Alpin Français en 1899 à 2150 mètres d'altitude - aujourd'hui en plein cœur du Site classé - peut être considérée comme le principal déclic ouvrant définitivement le Canigó à l'ère touristique. Aujourd'hui, le secteur touristique constitue le principal pilier du développement socio-économique du massif. Cela a des conséquences directes sur les dynamiques d'aménagement et de gestion, qu'il s'agisse des initiatives privées ou publiques, ainsi que sur la fréquentation et les types de pratiques induits.

Un site épargné par l'économie de la neige

Terre agricole, terre minière, le massif du Canigó n'a pas connu le développement touristique qui a marqué la seconde moitié du XXe siècle. Entre le littoral méditerranéen qui a développé « l'économie du sable » et les plateaux Cerdan et Capcir qui se sont développés autour des stations de ski, le Conflent et le Vallespir ont traversé, à cette même période, une forte déprise agricole et un effondrement de leur tissu industriel (exploitation minière et draperies). Hormis des projets « mort-nés » de stations de ski, situées au dessus de Mantet et en Réserve naturelle de Prats-de-Mollo (l'unique remontée mécanique a été démontée en 2003 à Las Conques), le massif du Canigó n'a pas connu l'économie de la neige.

Les activités physiques de pleine nature

Le massif du Canigó, c'est aujourd'hui plus de **480 kilomètres de sentiers de randonnée pédestres et équestres balisés** et reliés dans le cadre des *Tours et Ronde du Canigó*, environ 150 voies d'escalade, de tous styles et de toutes difficultés (équipées à demeure ou terrain d'aventure, falaise ou haute-montagne et alpinisme), deux sites VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme (plus de 200 kilomètres balisés), etc. Les pratiques hivernales ne sont pas en reste : dans des espaces épargnés par l'industrie du ski, plusieurs secteurs sont propices à la raquette à neige et au ski de randonnée, activités dont l'essor national de ces dernières années s'observe localement. L'itinérance est particulièrement pratiquée dans le Canigó : neuf refuges dont quatre gardés qui peuvent accueillir des randonneurs faisant par exemple le *Tour du Canigó* ou traversant le massif par un sentier de Grande Randonnée (GR 10, GR 36, GR 83-T). Enfin, il faut ajouter la cueillette, la chasse et la pêche qui représentent une part importante de la fréquentation de la montagne.

Le thermalisme

Si l'eau a pu être dévastatrice par le passé, notamment avec les crues de l'Aiguat de 1940, elle s'est avérée être une richesse exploitable, notamment autour des cinq stations thermales situées en piémont (Molitg-les-Bains, Vernet-les-Bains, Prats-de-Mollo-la-Preste, Amélie-les-Bains, Le Boulou). Le thermalisme et le thermoludisme sont ainsi des activités qui sont articulées autour des *Tours & Ronde du Canigó* dans le cadre du Pôle Touristique Pyrénéen.

B. UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA POLITIQUE GRAND SITE

1. La présentation des périmètres

Le Syndicat Mixte, composé des 39 communes du massif, du Conseil général des Pyrénées-Orientales et de l'Office National des Forêts est porteur de l'opération Grand Site depuis 2002. Unique structure du territoire à recouvrir les deux vallées du massif, il est aujourd'hui totalement identifié comme étant l'unique gestionnaire du Site classé du Canigó.

Signée le 11 juillet 2000, la première convention OGS a été reconduite le 17 mars 2007 et prolongée par un avenant validé en Commission supérieure des sites, perspectives et paysage (CSSPP), le 30 septembre 2010. Cette convention OGS a été signée avec l'Etat, le Conseil régional Languedoc-Roussillon et le Conseil général des Pyrénées-Orientales.

Le Site classé, le coeur de la démarche Grand Site



Le Syndicat Mixte concentre ses efforts sur la partie sommitale du massif correspondant au Site classé - 8 000 hectares aujourd'hui situés à 1 700 mètres d'altitude, mais en forte extension - et sur ses accès. A ce titre, une articulation des compétences statutaires a été réalisée en 2009 avec les acteurs du piémont, à savoir les communes, Communautés de communes (notamment sur les itinéraires de petite randonnée et la valorisation du patrimoine minier en Vallespir) et les deux Pays, *Terres Romanes* et *Pyrénées-Méditerranée*.

Ce périmètre de réalisation est exclusivement situé en forêt domaniale.

Sur les périmètres de superposition (sur les dix communes incluses également dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et les Réserves naturelles nationales de Py, Mantet et Prats-de-Mollo), un partage des compétences a été réalisé par voie de conventions (*confère Annexes*).

Du fait de l'extension, le Site classé triple sa superficie, passant de 8 000 à environ 23 000 hectares, incluant principalement les trois Réserves naturelles nationales, le Pla Guillem ainsi que les abords des quatre refuges gardés, sachant que seul le refuge du Club alpin français des Cortalets se situait jusqu'alors en Site classé, ceci depuis 1983.

Seront situés dans le périmètre du Site classé – et donc dans le périmètre de réalisation du Grand Site – les refuges de Batère (commune de Corsavy en Vallespir), de Las Conques (commune de Prats-de-Mollo en Vallespir) et de Mariailles (commune de Casteil en Conflent) et, lorsque sa réhabilitation sera achevée, le refuge de San Guillem (commune du Tech en Vallespir), bouclant ainsi le *Tour du Canigó*.

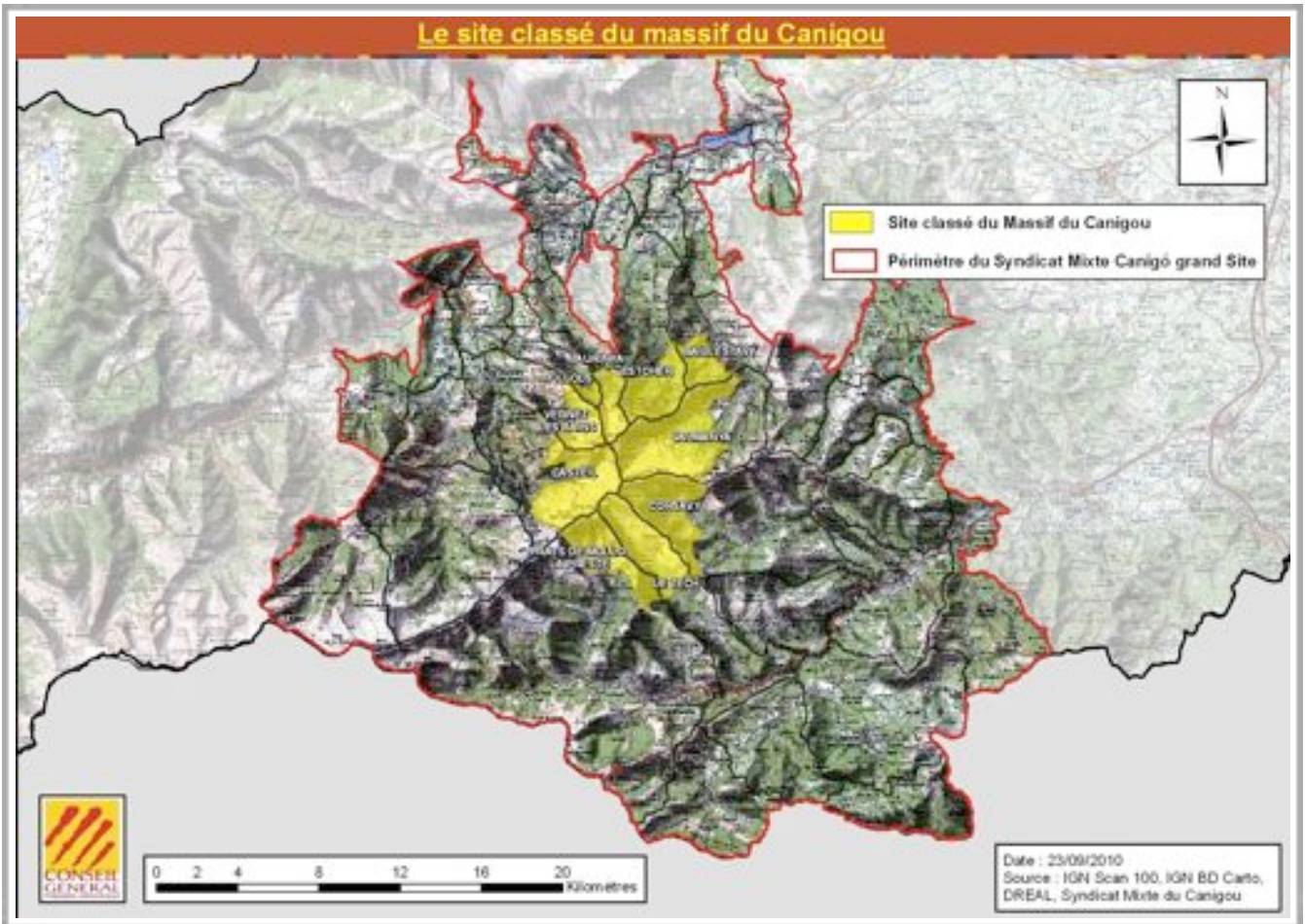
Du fait de l'intégration de tous les refuges gardés dans le Site classé, les gardiens ainsi que les propriétaires des refuges seront accompagnés et sensibilisés par des recommandations architecturales et paysagères pour les futurs travaux prévus sur les bâtis. Une charte d'engagement est signée dans ce sens (*confère Annexes*).

Un Site classé étendu

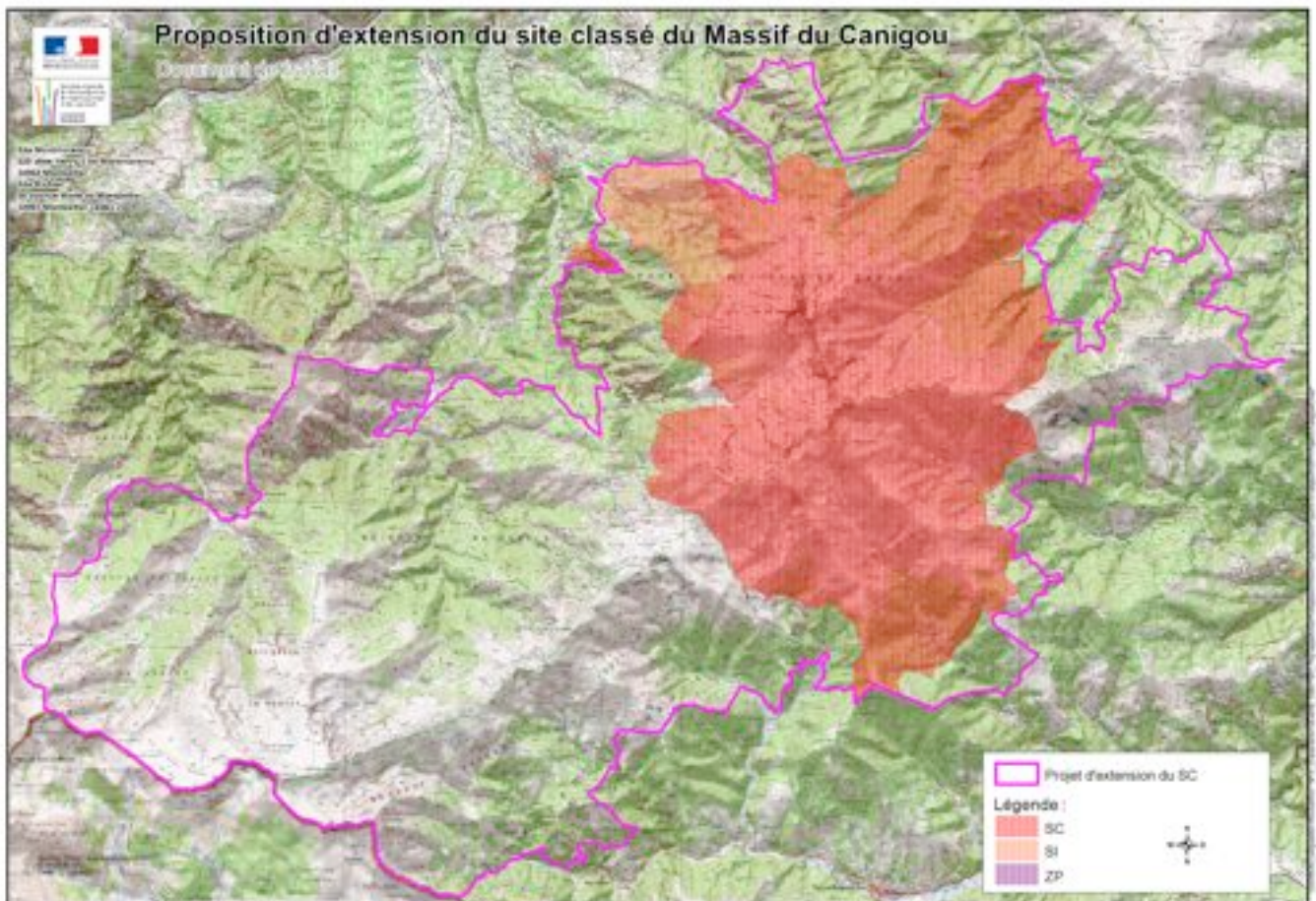
La loi de 1930, qui permet la protection et la reconnaissance patrimoniale de grands sites paysagers, permettra le classement du sommet du Canigó en 1951. Puis, la politique des sites s'oriente vers le classement de paysages bénéficiant d'une unité géographique et d'une véritable cohérence. C'est ainsi qu'en 1983, le « Massif du Canigou » est classé sur une marge surface s'étendant sur 7 788,99 hectares.

Aujourd'hui, les services de l'Etat (DREAL-LR) travaillent en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte pour finaliser le projet d'extension du Site classé aux périmètres des trois Réserves naturelles de Py, Mantet et Prats-de-Mollo et aux abords des refuges gardés. Cette procédure d'extension du Site classé a été relancée en 2007 suite au combat mené contre la ligne très haute tension (THT) par les élus du Syndicat Mixte.

Le site classé du massif du Canigou



Proposition d'extension du site classé du Massif du Canigou



Le périmètre du Grand Site

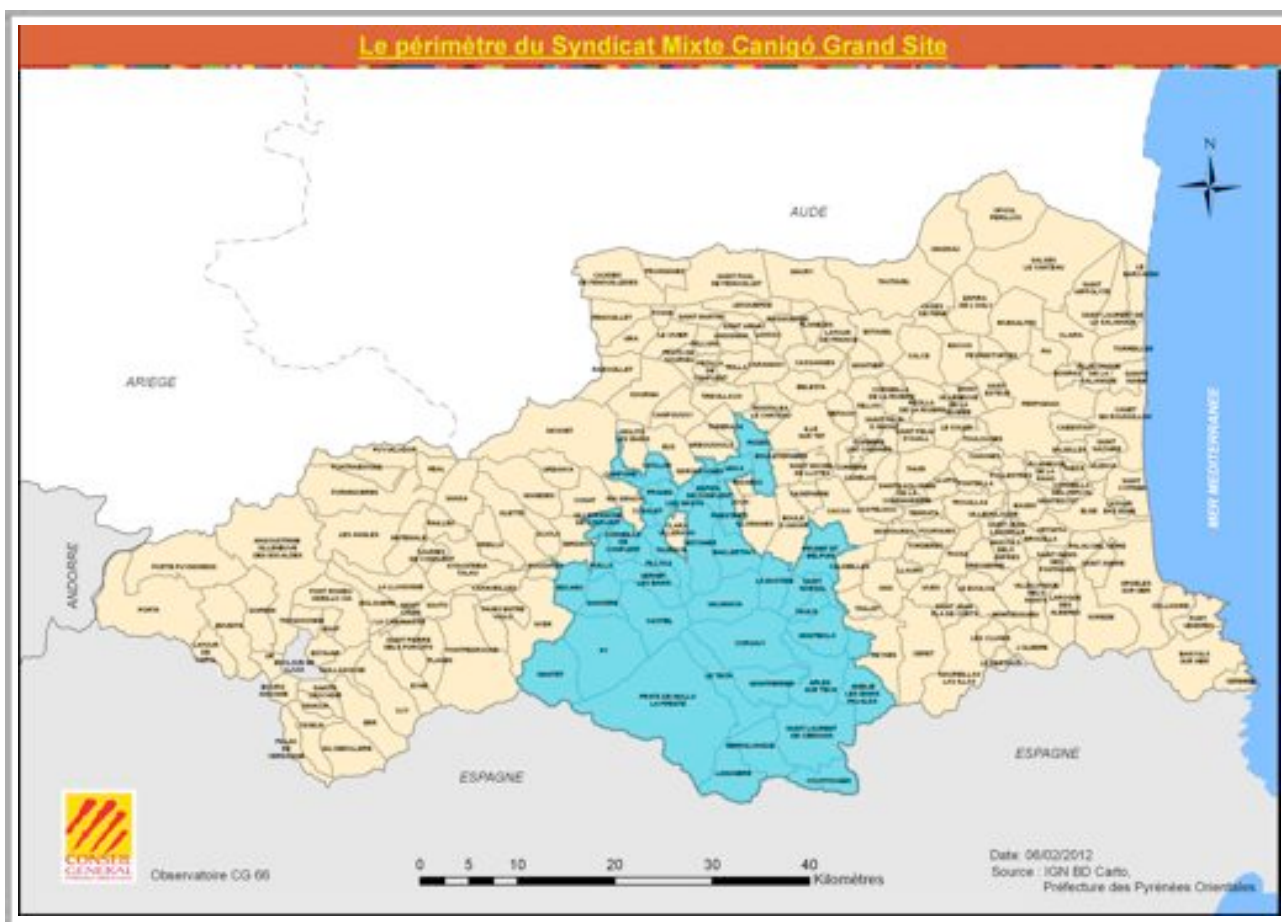
Avec la signature de la seconde convention Opération Grand Site, le périmètre d'intervention fut resserré et réajusté suivant les compétences du Syndicat Mixte, prenant en compte l'émergence de nouvelles structures dans le paysage institutionnel local, notamment les Communautés de communes. L'Opération Grand Site était dès lors organisée sur deux périmètres : un périmètre d'adhésion couvrant tout le territoire des communes membres, soit plus de 75 000 hectares ; et un périmètre de réalisation couvrant le Site classé, soit les 8 000 hectares situés sur la partie sommitale du massif, au dessus de 1 700 mètres d'altitude et ses accès. Le périmètre d'adhésion est celui du Grand Site. Ce territoire s'étend de la vallée de la Têt au Nord, à la vallée du Tech et ses affluents au Sud, à la vallée de la rivière de Mantet à l'Ouest et à la vallée du Boulès à l'Est. Il correspond au territoire des 39 communes.

Les 39 communes du Grand Site sont :

Amélie-les-Bains – Arles-sur-Tech – Baillestavy – Campome – Casteil – Catllar Codalet – Corneilla-de-Conflent – Corsavy – Coustouges – Escaro – Espira-de-Conflent – Estoher – Fillols – Finestret – Fuilla – La Bastide – Lamanère – Le Tech – Los Masos – Mantet – Marquixanes – Montbolo – Montferrer – Prades – Prats-de-Mollo-La-Preste – Prunet-et-Belpuig – Py – Rodès – Sahorre – Saint-Laurent-de-Cerdans – Saint-Marsal – Serralongue – Taulis – Taurinya – Valmanya Vernet-les-Bains – Villefrance-de-Conflent – Vinça.

La gouvernance de ce territoire

La démarche Grand Site a été lancée le 11 juillet 2000. L'Etat signe avec trois porteurs de projet la première convention OGS. Le Conseil général des Pyrénées-Orientales, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC), et l'Office National des Forêts (ONF) vont se distribuer la maîtrise d'ouvrage de la première programmation. En 2002, un syndicat mixte est créé. Il regroupe alors le Conseil Général, le SIPARC (composé alors de 34 communes) et l'ONF. Une seconde convention OGS sera signée avec l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon, le 17 mars 2007. Le Syndicat Mixte est alors parfaitement identifié sur le territoire pour mener à bien cette politique. Ses moyens s'élargissent tandis que le SIPARC est dissout en 2009, ouvrant la voie à une profonde réforme statutaire la même année, portant le nombre des communes membres à 39, directement associées au Conseil Général et à l'ONF. Dans la foulée, le Plan d'Actions de l'OGS sera approuvé à l'unanimité en CSSPP le 11 septembre 2010.



2. Un espace naturel remarquable



Une situation géographique particulière et des pratiques ancestrales de la montagne font du massif du Canigó un espace naturel d'une grande richesse d'espèces, d'habitats et d'entités paysagères. Cette mosaïque de milieux diversifiés et gradués en fonction de l'étagement montagnard et des versants suscite l'intérêt des scientifiques depuis plusieurs siècles. C'est la raison pour laquelle le massif du Canigó concentre un grand nombre de dispositifs de protection.

Les Sites Natura 2000

Le périmètre des trois sites Natura 2000 couvre une superficie de 20 244 hectares. Dès 2003, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó Grand Site ont souhaité s'impliquer directement dans l'application locale de Natura 2000. Cette volonté s'est confirmée lors du Comité syndical du 17 novembre 2005 par l'adoption, à l'unanimité, de la délibération n°133-2005 approuvant la convention cadre, signée avec l'Etat, destinée à confier au Syndicat Mixte la rédaction du Document d'objectifs des trois sites « Massif du Canigou », « Conques de la Preste » et « Canigou-Conques de la Preste ». Le Syndicat Mixte est désigné officiellement **opérateur en octobre 2007** des trois sites Natura 2000 (2 ZSC et 1 ZPS).

Les études écologiques sur le site « Massif du Canigou » ont été réalisées en 2008. Elles ont été lancées à l'été 2010 sur les deux autres sites, pour aboutir au printemps 2011. Ce travail, couplé au diagnostic socio-économique des trois sites et approuvé par le Copil de décembre 2010, permet d'aborder les étapes suivantes du Docob : définition des objectifs de développement durable et des mesures de gestion, réalisation de la charte Natura 2000. Une évaluation des incidences a été réalisée pour les manifestations de la Trobada et des Feux de la St Jean en juin 2010 et réactualisée en 2011, autorisant la poursuite de ces activités culturelles sur le site.

Une subvention a été accordée en 2010 par l'Etat et l'Europe dans le cadre de l'élaboration du Docob des trois sites et a permis de financer la **création d'un poste de chargé de mission Natura 2000**, dont la démarche s'inscrit naturellement dans la dynamique de l'Opération Grand Site portée par le Syndicat Mixte.

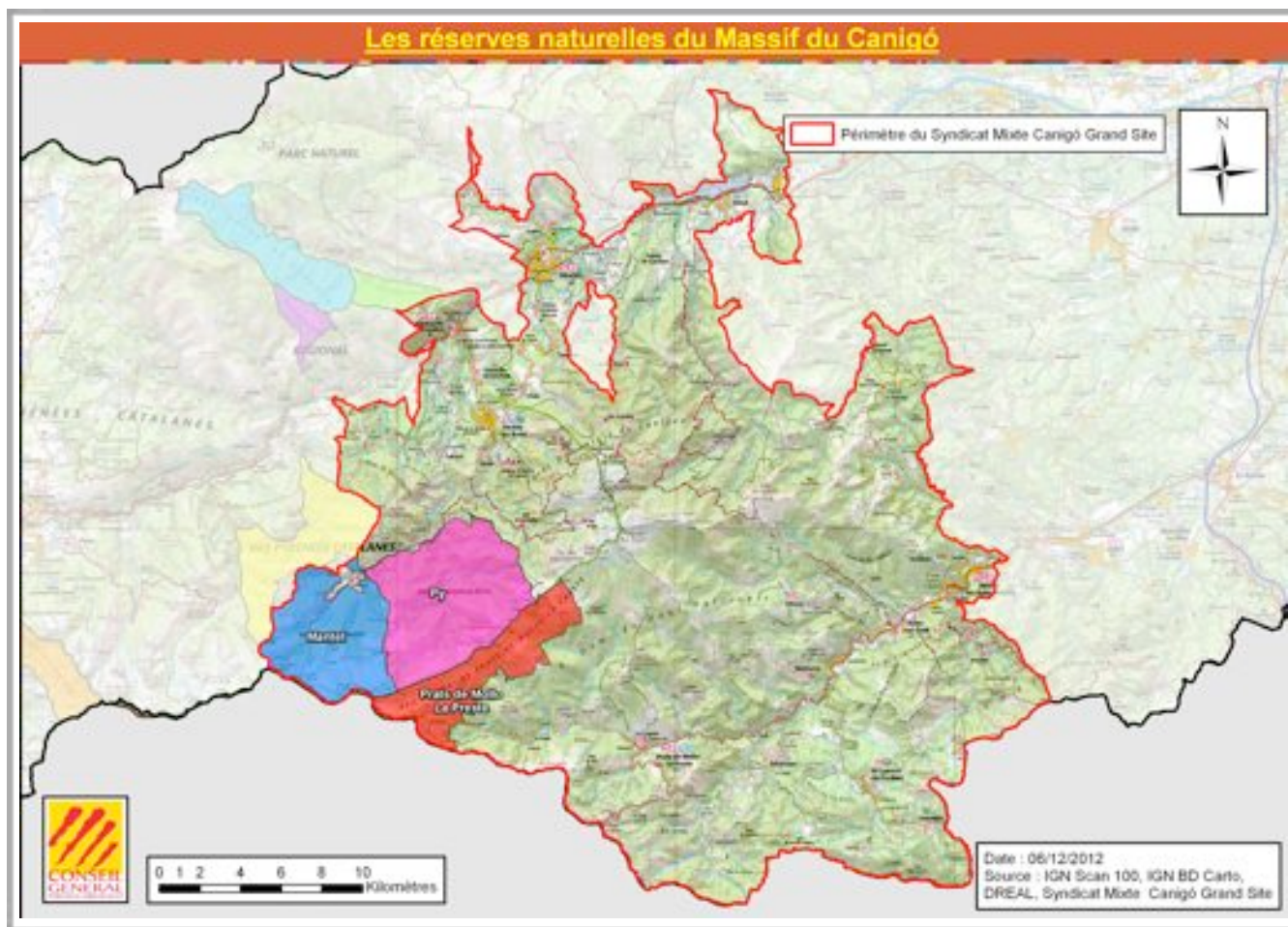


Les trois Réserves naturelles nationales présentes dans le Grand Site

Les Réserves naturelles nationales (RNN) de Py et de Mantet en Conflent et celle de Prats-de-Mollo-La-Preste en Vallespir, représentent une superficie totale de 9 352 hectares.

Ces RNN, ainsi que sept autres du département des Pyrénées-Orientales, sont gérées par la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC) qui travaille en collaboration avec le Syndicat Mixte Canigó Grand Site depuis plusieurs années pour la protection du massif. Une convention a été signée dans ce sens (*confère Annexes et infra*).

La FRNC assure une mission de coordination des activités de ces Réserves Naturelles et d'orientations stratégiques.



Les espaces naturels en quelques chiffres....

Un Site classé	Trois sites Natura 2000	Trois Réserves Naturelles
7788 ha étendu à +/- 24000 ha	2 ZSC + 1 ZPS soit 20224 ha	9352 ha
Un gestionnaire : le SM	1 Chargée de mission (SM)	2 conservateurs (FRNC)
15 communes	9 communes	3 communes

3. Des richesses patrimoniales mises en valeur

Montagne vivante depuis des siècles, le Canigó porte les traces de différentes formes d'occupation et d'exploitation par l'homme. Sentiers, cabanes, murets, fontaines, mines, chapelles, croix, forêts, landes et estives en sont les signes les plus directs. Ces traces sont matérielles comme symboliques : chaque élément paysager renvoie à une histoire, des mythes, des légendes, et une mémoire orale transmise et réinterprétée de génération en génération. Tout cela constitue aujourd'hui un patrimoine collectif que le Syndicat Mixte Canigó Grand Site souhaite protéger et transmettre, considérant que le patrimoine minier, le patrimoine pastoral et le Pyrénéisme sont les composantes essentielles de « l'esprit des lieux » de ce Grand Site.

Le patrimoine minier et sa valorisation

L'activité du fer a marqué les lieux de vie du massif du Canigó pendant plus de vingt siècles. Aujourd'hui, de nombreux vestiges nous rappellent ce passé, ancré dans la mémoire collective. Transformé pendant des siècles en un métal de grande qualité dans les célèbres forges catalanes, le minerai de fer a longtemps été utilisé pour la création d'armes, d'armures, de ferrures et d'outils. Plus tard, c'est pour la fabrication d'aciers spéciaux ou de pièces soumises à forte usure qu'il a été recherché. Le fer catalan était réputé pour sa grande qualité puisqu'il orne notamment les grilles du château de Versailles.



L'exploitation a maillé le paysage d'un réseau d'ouvrages divers : carrières à ciel ouvert, puis galeries, fours de grillage, voies ferrées, plans inclinés... Dans les villages et vallées, toutes les ressources locales ont été mises à contribution : torrents, forêts, cultures, et ...hommes. Charbonniers, muletiers, mineurs, forgerons et transporteurs faisaient vivre le massif tout entier. Au milieu du XXe siècle, cette industrie n'a pu soutenir la concurrence étrangère : les mines ont fermé et, pour les villages, ce fut la fin d'une époque prospère.

LES COMMUNES AYANT UN PASSÉ MINIER :

ARLES-SUR-TECH, CORSAVY, SAINT-MARSAL, MONTBOLO, TAULIS, LA BASTIDE, VALMANYA, BAILLESTAVY, TAURINYA, FILLOLS, CORNEILLA-DE-CONFLENT, SAHORRE, ESCARO, AMÉLIE-LES-BAINS, VERNET-LES-BAINS, VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT.



Mines du Salver à Taurinya - © SMC GS

Le Centre de Ressources de la Route du Fer

Depuis 1996, les Amis de la Route du Fer et le SIPARC ont constitué une banque de données liée au patrimoine minier considérable. Des archives sont ainsi réunies et abritées en un lieu unique, consultable pour le grand public. Les documents (textes, photos, vidéos, témoignages oraux enregistrés) sont classés par communes. Cette banque est régulièrement approvisionnée par des acteurs publics ou privés qui souhaitent contribuer à enrichir ces données historiques. Les documents originaux ont été confiés aux Archives Départementales.

Dans le Grand Site, la *Route du Fer* aujourd'hui, ce sont :

- Les mines du Salver, site sécurisé et panneauté sur la commune de Taurinya (le sentier des Mines, une des 25 boucles de piémont intégrées dans les *Tours & Ronde du Canigó*) ;
- Un musée de la mine à Escaro ;
- La bobine de Sahorre, réhabilitée dans le secteur de Thorrent ;
- Une exposition itinérante de douze modules, réalisée dans le cadre d'un programme INTERREG III-A avec la Communauté de communes de Ripoll (Catalunya – Espagne) ;
- Un site archéologique à ciel ouvert, visitable sur la commune de Baillestavy ;
- Un itinéraire de découverte des mines de La Coma, sentier réhabilité et balisé sur la commune de Baillestavy avec un topoguide consultable au bistrot de Pays La Farga ;
- Le refuge de Batère, un dortoir de mineurs qui a été reconverti ;
- Des itinéraires de randonnées indiqués sur les lames d'orientations des *Tours & Ronde du Canigó* ;
- Un Centre de ressources basé dans les locaux du Syndicat Mixte et accessible sur rendez-vous ;
- Des études réalisées en partenariat avec le CNRS, notamment le laboratoire GARAE et l'anthropologue, Véronique Moulinié ;
- *La Feste del ferro*, à Baillestavy et La Bastide (première semaine du mois de juillet), la Fête des ferronniers à Arles-sur-Tech etc ;
- Des séries de conférences et d'animations, issues des documents du Centre de Ressources, notamment « Une Route d'Enfer », dès l'été 2011 ;
- Un partenariat étroit avec l'association « Les Amis de la Route du Fer », qui regroupe près de deux cents membres, présidée par Renée Gendre, qui édite la revue *Le fil de fer* (12 numéros) ;
- Un projet de sécurisation des vestiges miniers en Vallespir, en partenariat avec la Communauté de communes du Haut-Vallespir (site des Manerots à La Bastide, site de Batère à Corsavy, site de Formentère à Montbolo, etc.).

Le patrimoine pastoral : la pierre sèche au cœur du Grand Site



Refuge de Balaig © SMCGS

Le pastoralisme a toujours fait partie des activités humaines sur le massif. Extrêmement dense jusqu'à la seconde partie du XXe siècle, surtout dans le Haut-Vallespir, cette activité a façonné les versants du massif, a laissé des milliers de traces, de petits ouvrages et aménagements (terrasses, murets), et d'abris (orris, cabanes pastorales). Souvent cachés par la reforestation, ils constituent pour la plupart d'agréables découvertes pour le randonneur. Ceux situés aux abords directs des accès et des sentiers sont utilisés comme abris ou lieux d'étape. Patrimoine menacé, des choix stratégiques ont été faits pour sauver les ouvrages les plus remarquables et ayant un intérêt paysager.

Un recensement, qui s'est voulu le plus exhaustif possible, dénombre près de **6 000 petits ouvrages pastoraux** dans le massif. En termes de priorité de protection et de valorisation, les administrateurs du Grand Site ont décidé de porter les efforts sur les ouvrages situés aux abords des accès au Site classé et auprès de ceux qui avaient un intérêt paysager.

Une convention a été signée avec un **chantier de réinsertion *El Mener***, association située sur la commune de Sahorre. Une formation aux métiers de la pierre sèche a été financée aux encadrants de ce chantier. Plusieurs ouvrages ont pu être ainsi restaurés : des murs de soutènement aux abords du chemin de Balaig, l'orri cyclopéen du col de Millères, situé sur la *Ronde du Canigó*, le mur du refuge de Balaig, etc.

Le programme de réhabilitation sera étendu en Réserves naturelles dans le cadre de la convention signée avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes.

Le pyrénéisme, composante de l'esprit des lieux du Grand Site



Centenaire des Arêtes de Quazémi - © F. Revel

Le massif du Canigó est unanimement reconnu comme un haut-lieu du pyrénéisme ; les pages saisissantes des Voyages pédestres du chroniqueur-géographe De Chaussenque et l'œuvre poétique de Jacint Verdaguer en attestent.

Son histoire est intimement liée à celle du **Club Alpin Français**. Dès 1871 dans le sillage des clubs alpins de Suisse, d'Autriche, d'Italie et d'Angleterre, le Club Alpin Français s'implante dans les Pyrénées-Orientales à Vernet-les-Bains. Cette initiative pyrénéenne, issue de la mobilisation locale des amateurs d'excursionnisme, marque une importante étape dans le développement de la pratique de la montagne. En 1899, le Club Alpin Français inaugure le refuge des Cortalets en présence de

ses représentants nationaux, des élus du Conseil général ainsi que d'une délégation du Club Excursionniste de Catalogne.

Cette mémoire du pyrénéisme s'affirme désormais comme une priorité tant pour les fédérations des activités de montagne (Comité départemental de la randonnée pédestre, Fédération française montagne et escalade, et Fédération française des clubs alpins et de montagne) que pour les gestionnaires des espaces naturels montagnards. Le spectre du tourisme motorisé et les dangers d'une multiplication effrénée des compétitions sportives en montagne imposent une mobilisation de tous les acteurs, réunis au sein des commissions thématiques ouvertes du Syndicat Mixte.

4. La fréquentation touristique et sa maîtrise

Dès 2004, le Syndicat Mixte s'est attelé à mettre en place une politique de gestion et d'accueil des publics tout en engageant de vastes travaux de réhabilitation paysagère.

L'attraction du « pic »

Véritable aimant des visiteurs, le pic du Canigó est à la fois un objectif de « conquête » et un passage obligé pour tous les Catalans. Véritable centre de gravité du massif, il est à la fois le phare qui domine la plaine du Roussillon et le symbole de la catalanité. Longtemps donné pour être le sommet le plus haut de la chaîne des Pyrénées (!), il s'avère que le pic n'est même pas le point culminant du département (Le Carlit domine à 2 921 mètres d'altitude). Pourtant, son détachement par rapport au reste de la chaîne des Pyrénées l'ont hissé au rang des hauts lieux du pyrénéisme. Cette attraction pour le pic du Canigó a conduit à la surfréquentation du site des Cortalets et de ses accès.

La sécurisation des accès

Garantir l'ouverture du massif est l'un des principes directeurs du programme d'actions de la convention Opération Grand Site. Ainsi, **un plan d'investissement sur les accès** a été mis en place, notamment sur les pistes forestières du Llech (depuis le hameau de Villerach), de Balaig (depuis la commune de Fillols), sur le site des Cortalets et enfin sur la piste de Roques Blanques, en Réserve naturelle de Prats-de-Mollo, sur la face Sud du massif.

La complexité des problématiques de **gestion du massif** fait de ce plan d'investissement un ensemble d'actions complémentaires et interdépendantes : sécurisation des falaises, installation de grillages et d'écrans, réalisation de purges préventives pour sécuriser les falaises, pose de revers d'eau, refonte de la bande de roulement pour limiter l'érosion des pistes, création de parkings de dissuasion, mise en place d'une signalétique préventive en basse altitude, réaménagement du ras de Cortalets, revégétalisation des talus, etc. Chacune de ces réalisations permet de **répartir progressivement la fréquentation du massif**, en reliant plus largement le piémont et les zones d'altitude qui retrouvent le caractère paysager à l'origine de leur renommée. Dans un esprit de réhabilitation paysagère et environnementale associant le génie technique et écologique, ces chantiers représentent un important investissement matériel et financier depuis la création du Syndicat Mixte.

Le chemin de Balaig

Le chemin forestier de Balaig, long de 14 kilomètres, est classé pour partie en Restauration des Terrains en Montagne (RTM). Très sinueux, très étroit, cet **accès centenaire** est également le plus beau mais aussi le plus risqué – surtout pour une voiture... L'intérêt paysager de cette piste en fait un point d'attrait important. En jouant sur une réhabilitation partielle de sa bande de roulement, le Syndicat Mixte favorise son usage pour les transporteurs et « taxiteurs » agréés tout en promouvant son multi-usage (cavaliers, randonneurs, transport de sac à dos d'ânes, vététistes, etc). Afin d'en **limiter l'accès** aux véhicules particuliers, un dispositif a été mis en place : pose d'une barrière en fer forgé en départ de piste, signalétique dissuasive, arrêté préfectoral. Ces dispositions sont bien acceptées par les habitants et les usagers.

La piste forestière du Llech



Les falaises du Llech - © SMCGS

La piste forestière du Llech a été prolongée au dessus des 1 600 mètres d'altitude en 1973 pour rejoindre le Ras des Cortalets (jonction avec la piste de Balaig), créant ainsi un second accès motorisé pour le refuge du Club Alpin Français. Piste multi-usage de 23 kilomètres (exploitation forestière, pastoralisme, tourisme), elle reste ouverte durant la saison estivale pour l'accès aux véhicules de tourisme et aux transporteurs agréés. Ses falaises, percées à l'époque avec la dynamite produite à Paulilles (66), restent très fragiles et ont nécessité des lourds travaux de sécurisation.

Il est à noter que depuis deux années consécutives, des parties de travaux sont reportées du printemps à l'automne, suite à l'installation d'un couple de faucons pèlerins qui nichent aux abords de la piste. La forte baisse du nombre de véhicules qui circulent sur cette piste a permis d'apporter la quiétude nécessaire à ces rapaces pour y établir leur site de reproduction.

L'articulation accès motorisés / stationnement aux Cortalets

Les travaux qui ont été engagés sur les pistes du Llech et de Balaig, en lien avec les travaux de réhabilitation paysagère du site des Cortalets, outre l'accès sécurisé au Site classé qu'ils offrent désormais, comportent plusieurs mérites :

- Assurer une parfaite fluidité de la circulation automobile en altitude en évitant les stationnements intempestifs et sauvages sur des zones naturelles sensibles (création de 120 places de stationnement en décaissé) ;
- Canaliser correctement les visiteurs afin de les orienter vers les points aménagés (au Mas Malet notamment) pour la découverte du site en évitant le dérangement de la faune sauvage et des troupeaux ;
- Sécuriser ces itinéraires qui demeurent les uniques accès au Grand Site en véhicule.
- Garantir la sécurité du public en permettant une évacuation des Cortalets par la piste de Balaig, sachant que la piste du Llech est fermée en cas d'intempéries (alerte orange Météo France). Cet épisode s'est déjà produit en 2006, lorsqu'un orage très violent eut lieu aux Cortalets. Les visiteurs ont pu être évacués par l'ONF en empruntant la piste de Balaig.
- Permettre l'accès au Pla des Cortalets (alt. 2150m) qui demeure le centre de gravité de l'OGS avec le refuge centenaire des Cortalets totalisant une fréquentation estivale moyenne de plus de 5 000 nuitées, un volume d'emplois sur site de 19 personnes (salariés du refuge, cochers des attelages, personnel d'accueil sur le site, patrouilleurs équestres).

Ces investissements ont parfois pu paraître contradictoires avec les objectifs de limitation des impacts de la fréquentation touristique et le respect de « l'esprit des lieux » du Canigó. Pourtant, l'amélioration de l'accès au Grand Site s'est accompagnée d'une **baisse de la pénétration automobile en Site classé**. Ce résultat confirme donc que la réfection des pistes est conforme aux objectifs de l'Opération Grand Site, dans la mesure où ces travaux sont associés – dans un programme de gestion globale – à des outils de maîtrise de la fréquentation tels que l'introduction des mobilités douces, le balisage, l'entretien de sentiers pédestres, l'animation sur site, la mise en place de patrouilleurs équestres, la fermeture de la piste au ras des Cortalets, etc.

La piste de Marialles

Construite en vue d'en faire une piste inter-vallée, cet accès a été fermé au niveau du refuge gardé en 1993, avant d'arriver au Pla Guillem. Située en grande partie en forêt domaniale, son entretien est assuré depuis le col de Jou (commune de Casteil). Ces dernières années, le site de Marialles, et son refuge gardé, ont connu un fort succès, et des problèmes de surfréquentation automobile sont apparus (notamment du fait que l'accès pour les Cortalets était désormais bien encadré). Durant l'hiver 2009, les gardiens du refuge ont sollicité le Syndicat Mixte pour qu'une solution soit apportée. Dès le printemps 2010, un parking existant de 25 places, au *Randé*, a pu être élargi à 70 places. Un arrêté préfectoral a été pris **interdisant l'accès des voitures au delà de cette aire de stationnement**. Une barrière a été posée et le sentier GR pour accéder au refuge a été valorisé. Un agent saisonnier a été positionné durant toute la saison pour orienter et sensibiliser le public depuis le *Randé*, jusqu'au refuge (situé dès lors à 35 minutes de marche). Aux abords du refuge, une seconde barrière a été posée, des plots ont été implantés et 25 places de stationnement ont été démontées. Pour la première fois dans l'histoire de ce «jeune refuge», il n'avait désormais plus de voitures durant la saison estivale.

En 2011, **un ânier** s'est positionné pour offrir de l'accompagnement et du portage de sac à dos d'ânes depuis Casteil jusqu'au refuge et assurer la liaison jusqu'au chalet de Las Conques, à Prats-de-Mollo. L'opération a été un succès dès la première année.

La requalification paysagère de la piste de Roques Blanques

Vestige de l'ancienne piste inter-vallées entre Conflent et Vallespir, traversant la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo, cet accès a été un point de crispation et source de dégâts environnementaux importants depuis deux décennies. Symbole du fort rapprochement entre le Syndicat Mixte et la Fédération des Réserves naturelles catalanes, cette piste est également une porte d'entrée désormais située en Site classé dont **la gestion a trouvé une issue favorable fin 2010**.

La DREAL propose alors un financement important pour engager les travaux d'investissement. Parallèlement, un accord est trouvé avec les propriétaires et ayants-droit de la piste, ainsi qu'avec la commune de Prats, pour mettre en place un plan de circulation sur cette piste, et un arrêt des voitures au col des Basses. Une charte de bonne conduite est rédigée par la Réserve naturelle. Après l'obtention de toutes les autorisations préalables d'engagement des travaux en Réserve naturelle, les actions de maîtrise de l'écoulement de l'eau et d'aide à la revégétalisation pourront être engagées. Deux barrières seront posées : une première au lieu dit « Les Forquets », avec l'aménagement d'une aire d'accueil, et une seconde au col des Basses où seuls les ayants-droits pourront continuer à monter en véhicule à moteur.

Les actions de revégétalisation

Préservation et réhabilitation du Pla Guillem



Revégétalisation au Pla Guillem - © ONF

Situé à 2 300 mètres d'altitude, site particulièrement sensible d'un point de vue écologique et paysager, le Pla Guillem a été traversé par cette même piste inter-vallées, **aujourd'hui totalement fermée à la circulation**. L'enjeu a consisté à aider à la **revégétalisation des plas d'altitude** pour, à terme, engager une revégétalisation complète de cette piste.

Les travaux ont consisté à assurer la protection et la restauration des pelouses d'altitude soumises à de graves dégradations suite au passage prolongé de véhicules et à des travaux malencontreux. Cette action s'inscrit en toute logique dans le cadre de la fermeture définitive du Pla Guillem à la circulation.

Les actions de revégétalisation sur le site des Cortalets

Parallèlement au recul de la voiture sur le site des Cortalets, des travaux de revégétalisation ont été engagés sur les griffes d'érosion jouxtant la piste. Fermée désormais à la circulation, l'assise de cette piste a également été réduite pour, à terme, en faire un large sentier. Des exclos ont également été posés sur le site, notamment pour observer la revégétalisation naturelle de l'ancienne piste.



Travaux de requalification paysagère et de revégétalisation du site des Cortalets - © SMCGS/ONF

Les travaux d'aide à la revégétalisation des talus de la piste de Roques Blanques

Afin d'atténuer la cicatrice paysagère occasionnée par les travaux de création de la piste inter-vallée, un plan d'aide à la revégétalisation est programmé sur les abords de la piste de Roques Blanques. Ces travaux de maîtrise de l'écoulement de l'eau sont couplés à un plan de circulation jusqu'au col des Basses et une fermeture définitive à tout véhicule touristique après ce col.

La création d'aires d'accueil à chaque entrée du Grand Site

Chaque accès carrossable s'est ainsi vu doté d'une aire de stationnement au départ et d'une aire de repos/retournement à mi-parcours. Effet dissuasif, ces points de fixation se veulent également être des lieux d'accueil susceptibles d'offrir aux visiteurs découragés par la montée difficile un moment de détente et un objectif de découverte en amoindrissant la frustration de ne pas pouvoir monter plus en altitude en voiture personnelle. Les aménagements suivants ont été réalisés :

- L'aire de stationnement du col de Millières au départ de la piste de Balaig a été aménagée en 2005 (40 places), avec pose d'une barrière en fer forgé et d'une signalétique dissuasive ;
- L'aire de stationnement du col del Forn au départ de la piste du Llech a été aménagée en 2006 (80 places), avec un panneau d'indication et d'interprétation ;
- L'agrandissement de l'aire de stationnement du Randé à mi-parcours de la piste de Mariailles a été réalisé en 2010 (de 25 à 70 places), avec pose d'une barrière en fer forgé et signalétique de départ à pied ;
- Les refuges de Balaig et du Mas Malet, situés respectivement à mi-parcours de la piste de Balaig et au premier tiers de la piste du Llech ont été réhabilités en 2007 et 2008 ; ces deux aires se veulent être accueillantes et des points de fixation des véhicules avec des départs de randonnée possibles. Des tables de pique-nique ont été aménagées et l'eau a été rebranchée ;
- L'aire de stationnement des Forquets (12 places), à l'entrée de la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo et à l'entrée du Site classé - tel qu'il sera étendu – sera réaménagée : remise en état des tables de pique-nique déjà en place, mise en valeur de l'orri, pose d'une barrière et d'une signalétique dissuasive à la circulation automobile, etc.

La mise en place d'un plan de circulation à l'échelle du massif pour son accès motorisé



Signalétique à chaque accès - © SMCGS

Depuis 2004, des arrêtés de circulation ont été pris en concertation au sein des commissions thématiques du Syndicat Mixte avec l'objectif de canaliser la fréquentation motorisée sur les quatre accès pour le Site classé, à savoir sur les pistes du Llech, de Balaig, de Mariailles et de Roques Blanques. Une signalétique adaptée et dissuasive a été posée à l'entrée des pistes associée à des barrières.

Une très grande avancée dans la mise en place du plan de circulation a eu lieu lors de la réunion des commissions Environnement et

Activités physiques de pleine nature (APPN), le 18 février 2011, en mairie de Vinça. Les 43 membres présents ont décidé d'harmoniser la réglementation à l'échelle du massif, en instaurant une limitation d'accès du premier week-end du mois de juillet au dernier week-end du mois d'août.

C'est la première fois dans l'histoire de la gestion du massif que l'ensemble des acteurs se coordonne de cette manière. Pour information complémentaire, sur les 43 membres présents, 42 ont approuvé cette mesure.

Présentation synthétique du plan de circulation du massif

- **Piste forestière du Llech** : la circulation est autorisée aux véhicules de tourisme dans la limite de 120 véhicules, et est interdite de nuit ;
- **Chemin de Balaig** : pour la saison estivale, la circulation est autorisée pour les transporteurs agréés ;
- **Piste de Mariailles** : pour la saison estivale, la circulation est interdite aux véhicules de tourisme après l'aire de stationnement du *Randé*, et est autorisée pour les transporteurs agréés ;
- **Piste de Roques Blanques** : pour la saison estivale, la circulation est limitée à deux cents véhicules particuliers, avec signature d'une charte de bonne conduite au préalable. Tous les véhicules sont interdits après le col des Basses (1 700 mètre d'altitude) ;
- **Accès du Ras des Cortalets** : fermée à 600 mètres du refuge toute l'année, véhicules interdits, hormis les deux voitures hippomobiles du Syndicat Mixte.

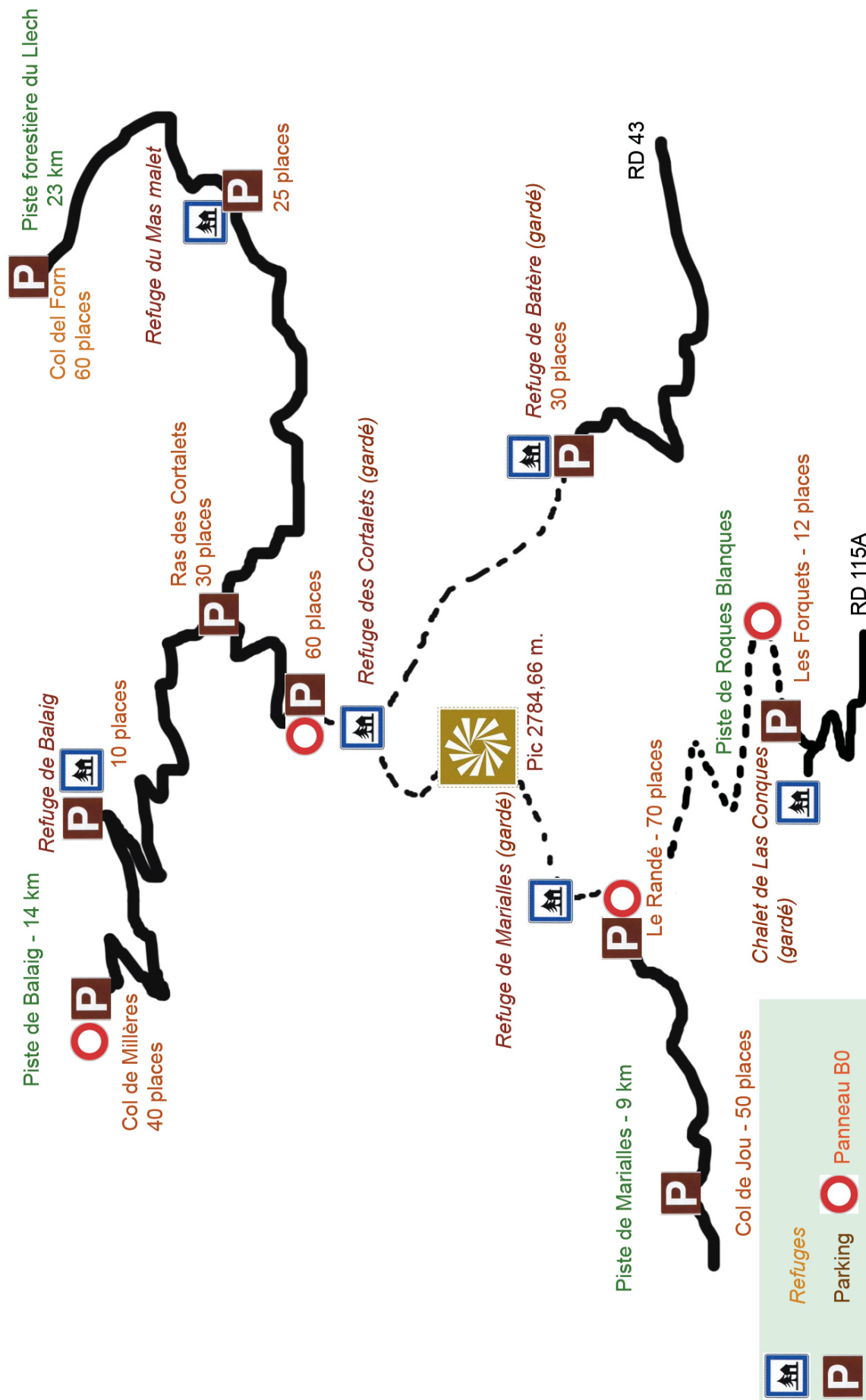
Pour la première fois dans l'histoire du massif en général et dans l'histoire des refuges gardés en particulier, les zones aux abords de ces lieux de vie ont été totalement désengorgées de tout véhicule à moteur.



Le refuge des Cortalets dégagé de ses voitures (photos de 1973 & de 2010) - © SMC GS

L'accès en quelques chiffres....

La mobilité douce redéployée	Le stationnement encadré	L'accès motorisé limité
480 km de sentiers remis en état	500 places de stationnement	50 km règlementés / 17 km fermés
Deux topoguides traduits	3 patrouilleurs équestres	Arrêtés préfectoraux
4 écompteurs pour le suivi	Comptages sur site (26 VP/j)	signalétiques et barrières /accès



Un plan de mobilité douce à l'échelle du massif : l'itinérance accompagnée

La surveillance du Site classé désormais à cheval



Patrouilleurs équestres - © SMCGS

Durant quatre saisons (2005-2008), le Syndicat Mixte a missionné un patrouilleur ONF pour la surveillance des pistes et pour gérer les flux de visiteurs en Site classé durant l'été. Ce dispositif a permis ainsi une veille quotidienne de la fréquentation automobile estivale.

Depuis 2009, des patrouilles équestres ont été expérimentées sur le site durant la saison estivale. Trois agents – non assermentés – patrouillent sur la piste des Cortalets, au niveau de l'Estanyol et autour du refuge des Cortalets afin d'accueillir et d'informer le public, et inviter les visiteurs motorisés à garer leurs véhicules personnels aux emplacements aménagés. La présence de ces patrouilleurs à cheval permet de canaliser et de rassurer les visiteurs non habitués au milieu montagnard. Plus qu'un rôle de surveillance, c'est tout un dispositif de médiation et d'accompagnement qui a été réalisé avec succès. Ce dispositif est reconduit chaque année.

La réintroduction de la traction animale dans le massif du Canigó ou comment passer d'une montagne à 4x4 à une montagne à 4 pattes...



Traction animale - © SMCGS

Deux voitures hippomobiles ont été spécialement construites pour cette action et ont été acquises par le Syndicat Mixte en 2005. Ces deux calèches font les rotations durant la saison estivale sur le dernier kilomètre avant d'arriver au refuge des Cortalets. Ce dispositif sert essentiellement à acheminer les personnes à mobilité réduite, les visiteurs chargés, les enfants en bas âge. Au préalable, les visiteurs sont invités à stationner leurs véhicules sur les aires spécialement aménagées en contrebas du dispositif. Pionnier dans la réintroduction du cheval comme mode de déplacement en milieu naturel à haute altitude, ce dispositif est devenu au fil des années une attraction en soit, et plus uniquement un mode alternatif de déplacement. Des visiteurs montent désormais spécialement aux Cortalets pour bénéficier de cette navette. La promotion doit donc être mesurée afin de ne pas vicier les résultats initialement escomptés. Le

transport est gratuit depuis 2008. 1 200 personnes ont été transportées pour la saison estivale 2008, 1 600 personnes durant la saison 2009, et 3 100 personnes en 2010. En 2005, les Haras nationaux d'Uzès ont été maître d'œuvre de l'opération.

La traction animale pour rendre la montagne accessible aux personnes handicapées



Montée en FTT à Balaig - © REVEL

Le Syndicat Mixte s'est porté acquéreur de trois Fauteuils-Tout-Terrain (FTT) tractés par des ânes, spécialement adaptés aux personnes handicapées. Une session de formation portée par le Syndicat Mixte pour les accompagnateurs en montagne a été réalisée et a permis de former douze d'entre eux. En partenariat avec l'association NATAPH (Association dont l'objet est de favoriser l'accessibilité et la découverte de l'espace naturel montagnard aux personnes handicapées) et la Fédération des Réserves naturelles catalanes, les fauteuils sont entretenus par le Syndicat Mixte et mis à disposition gratuitement. Plusieurs sorties durant le printemps et l'arrière saison sont organisées.

La traction animale comme moyen logistique pour la randonnée et l'entretien

Une journée de découverte du massif avec des ânes de bât est organisée depuis sept ans à l'occasion de La *Trobada*. Une vingtaine d'ânes sont ainsi mobilisés pour le portage des sacs d'une centaine de randonneurs qui empruntent les quatorze kilomètres de la piste de Balaig pour arriver en Site classé. Parallèlement, pour l'entretien de sentiers, des facilités de coordination sont proposées pour l'utilisation

d'ânes pour le débroussaillage et pour le portage des outils. En partenariat avec le Conseil Général, une action pilote avec le chantier de réinsertion de l'association Le Tremplin a été mis en place à l'automne 2009 dans le cadre de la réalisation des *Tours & Ronde du Canigó*.

Depuis l'été 2011, trois âniers se sont positionnés au départ des accès pédestres du Grand Site. Proposant de la location d'ânes de bât aux visiteurs pour un ou plusieurs jours, c'est tout un dispositif de traction animale et de portage de sac en mobilité douce qui s'est structuré, en réponse au recul de la voiture dans le Site classé et à ses accès. En lien avec les gardiens des quatre refuges gardés, les randonneurs sont accueillis avec leur âne qui seront parqués et nourris pour y passer une nuit.

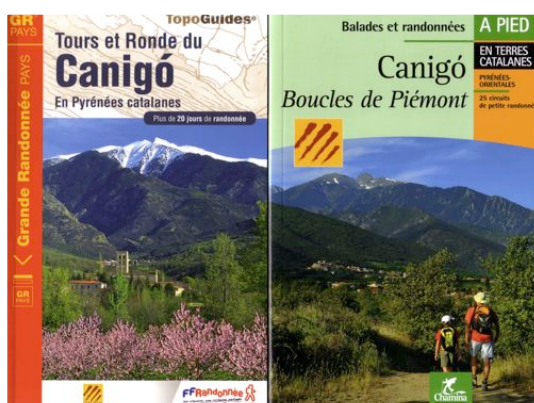
Le lancement des Tours & Ronde du Canigó : un projet global et fédérateur de mobilité douce et de diffusion du public

Envisagé depuis plusieurs années, le projet de *Tours & Ronde du Canigó* a connu une impulsion décisive en août 2008, date à laquelle le Syndicat Mixte et le Conseil Général ont décidé d'associer leurs forces pour le concrétiser. L'objectif était clair et ambitieux : dans le cadre d'une politique de diffusion des flux de fréquentation et de protection des milieux fragiles, il s'agissait d'élaborer une véritable destination touristique dans le massif du Canigó, clairement identifié en tant qu'itinéraires de randonnée pédestre et/ou équestre en boucle permettant la découverte de territoire de montagne reliant les richesses patrimoniales.

Tout l'objectif du projet des Rondes du Canigó a été de sélectionner sur cet immense réseau de sentiers anciens les parcours les plus beaux pour les décliner en quatre boucles majeures de plusieurs jours. La Ronde du Canigó relie directement ou indirectement la totalité des villages, véritable colonne vertébrale de l'opération (9 à 10 jours de randonnée). S'y raccordent trois tours d'altitude de 5 à 7 jours (tour du Canigó, tour du Vallespir et tour des Réserves naturelles) et 25 itinéraires de piémont de la demi-journée à la journée, à forte imprégnation culturelle et patrimoniale.

C'est dans cette articulation de boucles de randonnée d'altitude sur plusieurs jours, reliées à la ronde du Canigó sur laquelle se greffent les itinéraires de piémont à la journée que réside la force du projet des rondes du Canigó : elles donnent un moyen cohérent de découvrir les multiples facettes du massif, et ce, tout au long de l'année : chacun pouvant alors construire un itinéraire à sa mesure, l'agrémentant des haltes culturelles, gourmandes ou de bien-être qui le tentent.

Parallèlement, l'acteur économique privé saura où porter son effort, lui permettant d'entrer en synergie avec les autres acteurs positionnés sur la même boucle, de proposer en commun des gammes de produits de qualité augmentant du coup l'attractivité de l'itinéraire.



Ces itinéraires ont fait l'objet de l'édition de deux guides :

- **Tours et Ronde du Canigó en Pyrénées catalanes**, Topoguide © FFRP, 2010
- **Canigó, Boucles de Piémont**, Chamina, 2010

(traduits en catalan et diffusés en Catalogne depuis juin 2011).

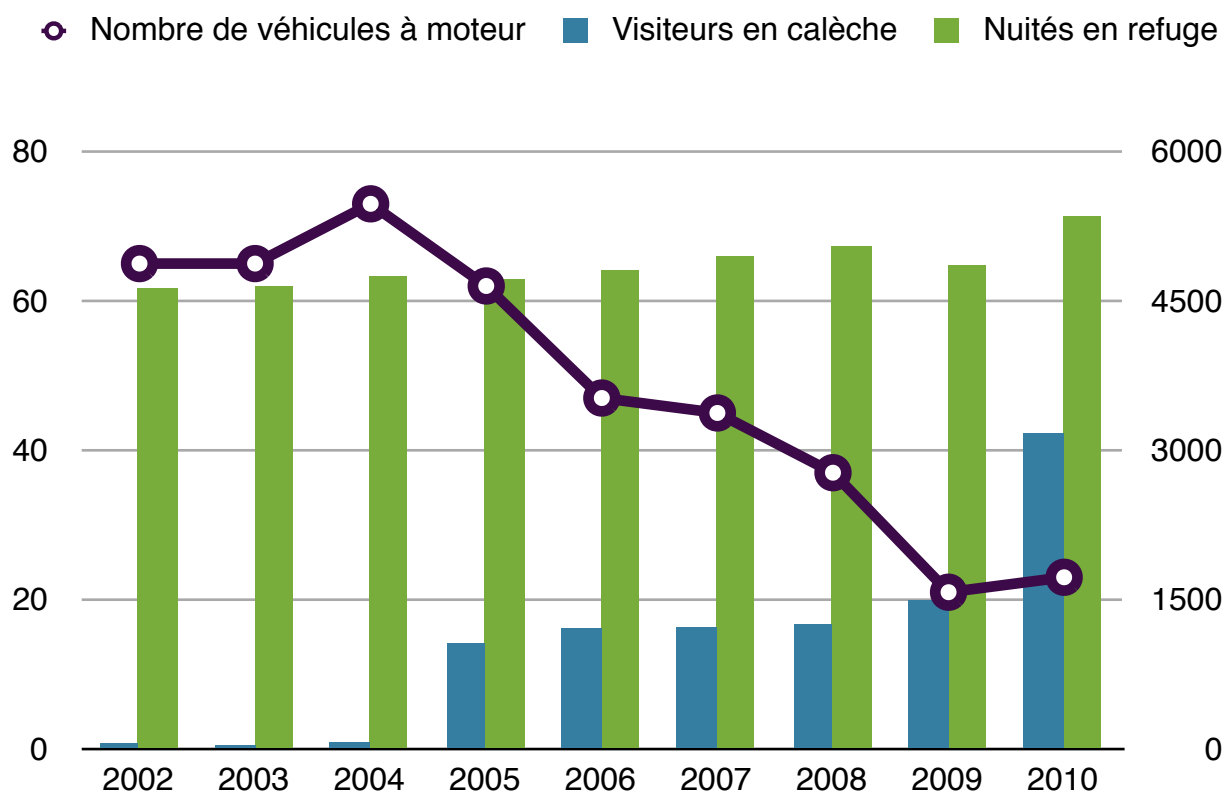
Tours & Rondes	Boucles de piémont
480 km de sentiers pour 4 itinéraires majeurs	Une boucle dans 25 communes
Un topoguide FFRP traduit	Un guide Chamina traduit
98 poteaux / 247 lames / balisages GR-GRP / 4 écocompteurs	

La carte touristique illustrant Tours & Ronde du Canigó



De sa conception à sa mise en œuvre, le projet des *Tours & Ronde du Canigó* est à la hauteur de la renommée du Canigó et de l'Opération Grand Site qui a permis de modifier l'image de montagne dégradée qui prévalait jusque dans les années 2000. Par ailleurs, ce projet a permis d'être intégré au Pôle Touristique Pyrénéen en 2009, faisant du Canigó le seul Pôle touristique de la chaîne pyrénéenne à proposer un autre modèle de développement que celui basé sur l'économie du ski et du thermalisme. Cela récompense la dimension innovante que constitue l'Opération Grand Site du Canigó au sein des territoires de projets, ce qui se concrétise par le fait que la candidature au Pôle Touristique Pyrénéen ait été déposée en partenariat avec les Pays Terres Romanes en Pays Catalan et Pyrénées-Méditerranée.

Un bilan par les chiffres : la fréquentation sur le Site des Cortalets

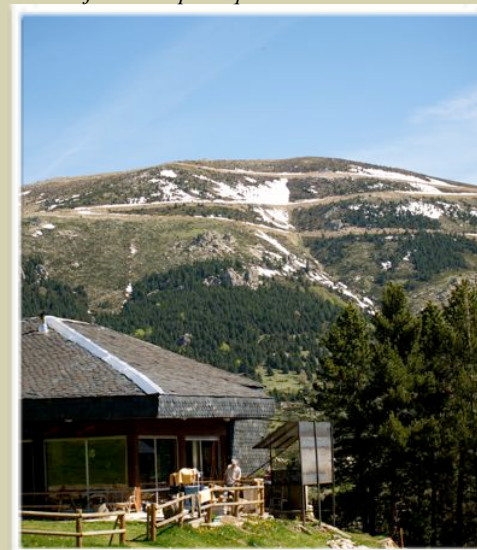




Un randonneur aux Cortalets - © SMCGS



Projet de téléphérique au XXe siècle- © CAF



Las Conques & Roques Blanques - © SMCGS

II. PROJET ET SCHÉMA DE GESTION du Grand Site

A. Un projet pour les six années à venir : le Plan d'Actions 2007-2016

1. Maintenir l'attractivité de Canigó...
2. en protégeant et valorisant ses principales ressources...
3. pour favoriser le développement local des communes...
4. pour ancrer définitivement le Grand Site de France dans le paysage local.

B. Quelle fréquentation pour demain ?

1. Conforter la limitation de la voiture en Site classé
2. L'itinérance et la randonnée comme élément constitutif du « Canigó, Grand Site de France »
3. L'accompagnement, l'axe fort de la mobilité douce dans ce Grand Site de France

C. Créer une destination éco-touristique « Canigó, Grand Site de France » exemplaire et innovante

1. Le Canigó (re)devient une montagne de la chaîne des Pyrénées
2. Une destination exemplaire en terme d'accueil compatible avec le milieu

A. UN PROJET POUR LES SIX ANNÉES À VENIR

Un travail d'élaboration et de choix stratégiques s'est construit au fil des années pour aboutir à un fil conducteur de gestion basé sur un développement lié à la mobilité douce et à la préservation patrimoniale. Quatre objectifs s'emboîtent et se déclinent, laissant s'articuler la démarche autour de cinq axes, déclinés en une centaine de fiches-actions. Le plan d'actions 2007-2016 a été présenté en juin 2010 en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et le 30 septembre en CSSPP avec un avis favorable à l'unanimité.

Durant la décennie 2000-2010, en devenant un territoire de projets et en renouvelant les rapports entre les domaines de la protection et du développement, le Syndicat Mixte a défini une stratégie de valorisation qui répond aux enjeux qui se posent désormais pour l'ensemble du massif. Cette stratégie de développement constitue la ligne directrice que se fixent les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó Grand Site jusqu'en 2016. Sa définition se fait en quatre objectifs : Il s'agit de **maintenir l'attractivité du Canigó (1) en protégeant et en valorisant ses principales ressources (2) pour favoriser le développement local des communes (3)**, ce qui passe par la volonté **d'ancrer définitivement le Grand Site de France dans le paysage local (4)**.

1. Maintenir l'attractivité du Canigó...

Cet objectif politique peut se résumer ainsi :

- ✓ Vers une diminution forte de la pénétration motorisée dans le massif du Canigó, conformément à la double exigence environnementale et touristique (de nouvelles attentes des visiteurs et des pratiquants des espaces naturels) ;
- ✓ Vers l'affirmation d'une image renouvelée du massif du Canigó en tant que destination de haute montagne familiale, privilégiée pour l'itinérance adaptée et pour les sports de nature ;
- ✓ Vers une augmentation de l'effort de promotion générale du Canigó et de ses communes d'accueil (site Internet, plaquettes promotionnelles, salons nationaux, partenariats dans le domaine touristique).

Depuis plus d'un siècle, le Canigó est un haut lieu de passage, de culture, de conquête, de légende, de nature, pour finalement constituer, dans la foulée, un haut lieu touristique. Dans un contexte de mondialisation des échanges et de concurrence entre destinations touristiques, l'attractivité du Canigó ne peut plus être considérée comme une qualité acquise. Il devient nécessaire de l'entretenir, de la conforter. Plusieurs chantiers de consolidation sont à envisager :

D'abord, réfléchir à ce qui fait l'attractivité du Canigó en tant que tel : ses paysages, ses richesses faunistique et floristique, sa renommée, sa situation de haute montagne pyrénéenne et méditerranéenne, ses points de vue, sa culture minière, son symbolisme catalan, etc. L'ensemble de ces catégories sont autant de dimensions constitutives de ce qui rend le Canigó attractif, de ce qui (re) construit « l'image » du Canigó.

Ensuite, faire en sorte que ce Plan d'actions 2007-2016 réponde en termes de hiérarchisation à ces questions : quelles dimensions méritent d'être plus largement investies ? Dans quel(s) domaine(s) cette volonté de soutenir l'attractivité du Canigó doit-elle s'affirmer avant tout ?

Enfin, réaliser que cette entreprise de soutien à l'attractivité du Canigó ne peut se faire qu'à l'échelle du massif dans son ensemble, en reliant ses villages comme ses vallées de montagne et de haute montagne. Ce qui revient à considérer que l'Opération Grand Site demeure – peut-être aujourd'hui plus que jamais – le périmètre pertinent pour répondre à l'impératif besoin de développement durable local. Seul lien entre deux vallées, réunissant une superposition de territoires de projets et de collectivités locales, l'Opération Grand Site garantit à la fois une assise spatiale et temporelle permettant de dépasser les aléas conjoncturels.

2. En protégeant et en valorisant ses principales ressources...

Cet objectif politique peut se résumer ainsi :

- ✓ Vers l'approfondissement des connaissances scientifiques des patrimoines naturel et culturel du Canigó ;
- ✓ Vers le renforcement des compétences techniques dans le domaine environnemental ;
- ✓ Vers l'amélioration de la qualité paysagère et de l'esprit des lieux par le déséquipement progressif du mobilier en place (limitation du nombre de panneaux, de barrières, etc.).

La fréquentation touristique a longtemps constitué une aubaine sans que les problématiques environnementale et paysagère ne soient posées. Mais face aux dégradations croissantes, celles-ci se sont progressivement imposées. Il est alors apparu que la protection des ressources environnementales et paysagères était un préalable à tout soutien de l'attractivité du Canigó. La protection du massif contribue à son développement, telle est la ligne de conduite que s'est donnée le gestionnaire depuis 2002. La valorisation des patrimoines naturel et culturel constitue à la fois un impératif de responsabilité et un moyen d'action conforme à la stratégie de développement.

De nombreux efforts ont été réalisés dans ce sens depuis le début de l'Opération Grand Site : gestion des véhicules, travaux de revégétalisation, dispositifs de canalisation des visiteurs, entretien du Site classé, etc. Les sites de Mariailles et des Cortalets, les plus fréquentés, ont ainsi retrouvé leur caractère. Avec la valorisation des richesses patrimoniales et l'amélioration de l'accueil du Grand Site, l'un des grands chantiers qui s'annonce pour la période 2010-2016 sera de confirmer la tendance à la baisse de la fréquentation automobile, en se préoccupant notamment de l'amélioration du service fourni par les transporteurs privés, les âniers et accompagnateurs accédant au Site classé.

Compte tenu de ces avancées, il devient maintenant nécessaire de relier davantage les composantes naturelles et culturelles de la richesse patrimoniale du massif. Le projet des *Tours & Ronde du Canigó* donne un aperçu de cette volonté qui pourra s'affirmer sur la période 2010-2016, en se donnant pour objectif de finir de mettre en réseau les sites patrimoniaux, les paysages, les points de vue, les Réserves naturelles, etc. Il s'agit bien de dépasser l'approche cloisonnée et sectorielle qui prévalait jusqu'alors. L'accent sera notamment porté sur la dimension culturelle qui donne toute sa vitalité au massif.



Petits aménagements à Balaig - © SMCGS



Panneaux à chaque accès - © SMCGS

3. Pour favoriser le développement local des communes...

Cet objectif politique peut se résumer ainsi :

- ✓ Vers de nouvelles formes d'interconnexion entre le piémont et le Site classé en altitude pour améliorer la diffusion de la fréquentation touristique dans tout le massif ;
- ✓ Vers la promotion des structures d'accueil et d'animation de chacune des communes ;
- ✓ Vers une incitation des professionnels du tourisme, de l'accueil et du service de manière générale afin d'articuler leurs produits autour des *Tours et Ronde du Canigó*, fil conducteur entre les communes et les territoires de projets.

Maintenir l'attractivité du Canigó en protégeant les ressources patrimoniales doit favoriser le développement local des communes impliquées dans l'Opération Grand Site. C'est à elles que doit bénéficier, en priorité, le « nom » et la « renommée » du Canigó. L'un des principaux enjeux est d'imaginer de nouveaux moyens, toujours innovants et conformes à la politique Grand Site, pour répartir les flux de fréquentation et les diffuser vers les villages, en favorisant le séjour des visiteurs et les dynamiques socio-culturelles.

La convention signée avec le PNR des Pyrénées catalanes prévoit ainsi un dispositif d'accompagnement des communes situées dans le Grand Site, dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans locaux d'urbanisme. Si le Syndicat Mixte n'a pas la compétence – ni l'expertise – pour accompagner et sensibiliser les communes dans cette démarche d'intégration paysagère de leurs bâtis, une articulation sera construite sur le périmètre de superposition. Le Pays Terres Romanes a engagé un travail en constituant un schéma de l'habitat sur la partie Nord du massif.

« Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan s'est doté d'un schéma de l'habitat à l'échelle de son territoire afin de dresser un état des lieux et des priorités d'action en matière de développement urbain.

Le schéma de l'habitat entend soutenir les communes et leurs inter-communalités dans la quête d'un urbanisme raisonné, en les aidant à orienter et à maîtriser le phénomène nouveau que représente l'extension de leurs limites ainsi qu'à re-mobiliser du foncier au sein des limites urbaines (espaces délaissés, dents creuses...).

Trois objectifs prioritaires d'intervention sont proposés en matière d'habitat : l'organisation et la maîtrise du développement urbain, la revitalisation de l'habitat ancien et la diversification de l'offre de logements.

Le Pays a pour vocation d'accompagner les communes dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, le repérage du foncier stratégique, le choix des procédures et des outils d'action foncière, l'examen de ses possibilités de portage, la définition des produits habitat, l'observation des mutations immobilières et foncières... en mobilisant l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ concerné (Etat, Région, Département, Agence d'Urbanisme, Office Public d'Habitations à Loyer Modéré, Etablissement Public Foncier Régional, Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, etc.).

Il s'agit également d'inciter les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays à se doter chacun d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) permettant de décliner les orientations du Schéma de l'Habitat pour chacun des bassins de vie, sur la base d'une trame et d'une stratégie commune à l'ensemble du territoire. »

4. Et ancrer définitivement le *Grand Site de France* dans le paysage local.

Cet objectif politique peut se résumer ainsi :

- ✓ Vers l'approfondissement de la mutualisation des compétences et des outils techniques entre gestionnaires du territoire par la signature de conventions de partenariat (Pays, PNR, Réserves naturelles, etc.) ;
- ✓ Vers le renforcement de l'image des Grands Sites de France à l'échelle du département (avec les sites de Paulilles et des Bouillouses), de la région (avec 7 Grands Sites, 2 Sites associés et 2 sites labellisés Grands Sites de France, le Languedoc-Roussillon est la première région française à concentrer le plus de Grands Sites), tout en restant très impliqué dans le Réseau des Grands Sites de France ;
- ✓ Vers la certification de la gestion environnementale du Canigó à travers les démarches de qualité avec l'obtention du label Grand Site de France.

La volonté de maintenir l'attractivité du Canigó, en protégeant/valorisant ses principales ressources dans le but de favoriser le développement des communes impose d'ancrer définitivement le Grand Site dans le paysage local. En effet, la décennie 2000-2010 a vu apparaître et s'affirmer plusieurs structures porteuses de projets territoriaux, dont la pertinence et la compétence constituent des opportunités de partenariats à engager. Dans ce paysage complexe, les zonages se superposent mais les domaines d'actions sont bien identifiés par les acteurs impliqués localement. D'un simple dispositif porté par différentes structures, l'Opération Grand Site s'est progressivement affirmée en tant que territoire de projets, gestionnaire d'un espace identifié et structuré par un établissement public devenu interlocuteur unique. Ce plan de gestion doit maintenant contribuer à consolider cette maîtrise d'ouvrage et à identifier la politique partenariale que développera le Syndicat Mixte Canigó Grand Site à l'échelon 2010-2016.

Dans cet élan, le rôle de l'ingénierie portée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site s'avère primordial. Maintenir l'attractivité du Canigó passe également par une ingénierie impliquée dans les différents dispositifs et capable de partenariats structurés. La constitution d'un Pôle Touristique Pyrénéen tripartite (Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Pays Terres Romanes en Pays Catalan et Pyrénées-Méditerranée) illustre cette dynamique. D'autres agencements territoriaux méritent d'être étudiés pour que l'attractivité du Canigó se combine à celle de sites emblématiques (Villefranche-de-Conflent, Mont-Louis et le Train Jaune, sites du patrimoine mondial UNESCO, mais aussi Saint-Martin du Canigou, Saint Michel de Cuxa, etc.) qui en font une destination touristique de premier ordre.

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site se portera ainsi garant du label Grand Site de France. L'ensemble des supports de communication incluront l'image du label, tel que transmis par le Ministère de l'Ecologie, ainsi que la signalétique présente sur le Site (aux accès et près des points d'accueil).

La terminologie « Canigó Grand Site de France » sera retenue pour la présentation et l'appellation du site.



La définition de cinq axes d'intervention

Le plan de gestion 2010-2016 constitue la réponse que formule le Syndicat Mixte aux enjeux décrits ci-dessus. Cette réponse structure l'action du Syndicat Mixte Canigó Grand Site pour les six prochaines années, à partir des cinq ENJEUX d'intervention, structurés en PROGRAMMES, déclinés en actions.

Ces enjeux sont ainsi déclinés :

■ RENFORCER LA PROTECTION PAYSAGERE

- *Programme de renforcement des outils de connaissance et de protection paysagère*
- *Programme de revégétalisation*
- *Programme Natura 2000*
- *Programme de re-qualification du mobilier d'accueil des visiteurs du grand site*
- *Programme de rénovation du petit mobilier de gestion des flux*

■ SOUTENIR LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- *Programme de valorisation du patrimoine minier*
- *Programme de gestion des événementiels en Site classé*
- *Programme de soutien à la diversification des pratiques sportives*
- *Programme de réhabilitation du patrimoine bâti*
- *Programme de fonctionnement du site classé*

■ MAITRISER LES FLUX DE FREQUENTATION

- *Programme de gestion des flux de fréquentation*
- *Programme de sécurisation des accès au site classé*
- *Programme de valorisation et de promotion des Tours & Ronde du Canigó*

■ ENRICHIR LA COMMUNICATION SUR LE GRAND SITE

- *Programme d'information pour l'amélioration de l'accueil du Grand Site*
- *Programme de communication du Grand Site*

■ GARANTIR LA GESTION PERENNE DU GRAND SITE

- *Programme de développement de la structure porteuse*



Marialles, au carrefour des Tours & Ronde © SMCGS

B. QUELLE FRÉQUENTATION POUR DEMAIN ?

La gestion de la fréquentation vise avant tout à valoriser le piémont du massif afin de permettre une diffusion des flux vers les villages et alentours et susciter des retombées économiques locales directes.

Les différents outils d'évaluation de la fréquentation, notamment l'enquête de fréquentation réalisée en 2009, permettent de constater qu'aujourd'hui la tendance de la pénétration automobile dans le massif est fortement à la baisse, et ce depuis plusieurs années. Les retombées économiques dans le massif ne dépendent pas de l'accessibilité motorisée en altitude (les visiteurs faisant alors l'aller/retour dans la journée, voire même la demi-journée).

Enfin, la diminution de la pénétration automobile sur le site correspond aux attentes croissantes des visiteurs qui souhaitent très majoritairement profiter de « l'esprit des lieux » du Canigó, qu'ils définissent, avant tout, comme un espace naturel de haute montagne dédié à la randonnée (données modélisées en 2009).

1. Conforter la limitation de la voiture en Site classé

Le renforcement et la pérennisation du plan de circulation

Le Site classé ne connaît plus de problème de sur-fréquentation automobile. Tout le travail pour les années à venir sera de continuer à veiller au respect de la réglementation, de poursuivre le travail de communication auprès des acteurs et des visiteurs, d'intégrer dans le paysage – dans tous les sens du terme – que la voiture n'a pas sa place dans les espaces protégés et aux abords des refuges qui aspirent à devenir des refuges de haute-montagne.

Mais le plan de circulation pourra aussi être complété si nécessaire. La création de voies vertes (chemin de Balaig et/ou Roques Blanques) pourra se concrétiser dans les années à venir. L'arrêt des voitures au lieu dit « Prat Cabrera », situé à 1 700 mètres d'altitude sur la piste du Llech, avec la mise en place de navettes est également un axe de réflexion.

Il s'agit désormais de toujours renforcer les dispositifs existants, de conforter et d'encadrer l'activité privée des transporteurs agréés, de renforcer et d'orchestrer les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement pour pérenniser les acquis d'aujourd'hui.

L'accompagnement des transporteurs privés

Plusieurs sociétés de transport collectif (véhicules de 4 à 8 places) reçoivent un agrément par l'Office national des forêts pour pouvoir assurer une exploitation économique de transport collectif de personnes sur des pistes forestières règlementées (Balaig, Llech & Mariailles).

Le Syndicat Mixte ne détient pas la compétence « transport », a fortiori sur des pistes situées en forêt domaniale. Il n'en demeure pas moins qu'un travail de concertation et de sensibilisation a été opéré depuis quelques années entre les différents acteurs concernés. Une charte de bonne conduite est ainsi signée par les transporteurs en début de saison, et des journées de formation à l'attention des chauffeurs ont été dispensées pour l'amélioration de l'accueil du public ainsi que la sensibilisation sur l'état des véhicules et les comportements adéquats dans un Grand Site.

Une amélioration notable est observable depuis la saison 2010. Il est à noter un changement de génération auprès des chefs d'entreprise de transport. Ces changements vont de pair avec le renouvellement de leur parc automobile.

Enfin, pour la première fois, tous les transporteurs se sont réunis avec les gardiens des refuges en début de saison estivale 2011. La pose d'une barrière avant le refuge des Cortalets a été parfaitement intégrée (et donc acceptée) dans leur dispositif de transport dès l'été 2011.

2. L'itinérance et la randonnée accompagnée comme élément constitutif du Grand Site de France



Accueil des ânes aux Cortalets - © SMC GS

Montagne transfrontalière à la géographie difficile, le Canigó a toujours été une zone de passage (transhumance), une zone de replis et de protection (Seconde Guerre Mondiale), une zone de commerce, plus ou moins licite (contrebande). L'activité humaine a donc façonné ses paysages. L'Homme a découvert ses vallées et traversé ses plateaux. Les milliers de kilomètres de sentiers, agrémentés d'abris et d'aménagements pastoraux (murets, orris etc) en sont la meilleure preuve. Symbole transfrontalier, le Canigó n'a pas connu de frontière et le Traité des Pyrénées de 1659 n'a pas marqué la fin des échanges. L'itinérance qui en découle est donc la composante essentielle, voire constitutive de l'« Esprit des lieux » de ce Grand Site. De plus, ces sentiers sont pour la plupart muletiers. L'équidé a toujours accompagné l'homme dans ses déplacements (l'âne catalan et les mulets issus de cet âne ont transporté le minerai de fer ou encore le sel pour la contrebande).



Portage de sacs à dos d'ânes- © SMC GS

De cette histoire, le projet des *Tours & Ronde du Canigó*, en tant que projet structurant du Grand Site, a pour ambition d'articuler et de valoriser une destination touristique axée sur la mobilité douce et la découverte d'espaces naturels remarquables de manière accompagnée. L'image d'une destination « nature », où le visiteur est invité à de la découverte par l'itinérance accompagnée par un équidé (à cheval, avec un mulet ou un âne, avec ou sans accompagnateur) est l'objectif à court terme.

Par un effet levier, le fait de désengorger totalement les refuges de la voiture a créé un nouveau marché sur lequel se sont positionnés trois âniers souhaitant développer du transport de sacs et de l'accompagnement de randonneurs avec des ânes. En liaison avec les gardiens de refuge, il est désormais possible de louer des ânes pour faire l'ascension depuis le piémont en famille, sur plusieurs jours dans la plus pure tradition des *traginers* (Muletiers, en catalan).



Un FTT, un VTT et des ânes pour de l'itinérance à Baillestay © SMC GS

C. CRÉER UNE DESTINATION ÉCO-TOURISTIQUE EXEMPLAIRE ET INNOVANTE

1. Le Canigó (re)devient une montagne de la chaîne des Pyrénées

Le Canigó, une montagne qui se gagne à pied ou à cheval



Carte postale ancienne - piste de Balaig - © DR

Le Canigó a trop longtemps souffert de l'image d'une montagne à 4x4, perdant ainsi toute sa singularité de haut lieu du pyrénéisme. Le Canigó, plongeant quasiment dans la mer Méditerranée, était relégué en seconde zone des espaces de montagne et n'était pas considéré comme faisant entièrement partie de la chaîne des Pyrénées. Lui redonner une accessibilité compatible avec sa nature de haute-montagne, c'est lui redonner son image de montagne mythique, de légende. Le dragon du lac présent dans le cirque du pic, nommé *l'Estanyol*, doit se combattre à pied ou à cheval comme Pierre III d'Aragon en 1280, pas à moteur !

Le Canigó désigné Pôle Touristique Pyrénéen

Les Pôles Touristiques Pyrénéens (PTP), initiés par la Direction de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Rurales (DATAR) et le Commissariat de Massif, s'inscrivent dans des territoires touristiques situés en zones de montagne et sont organisés autour de thématiques touristiques fortes ou de sites d'accueil (stations) mettant en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire.

Une candidature conjointe a été portée par le Pays Terres Romanes en Pays Catalan, le Pays Pyrénées-Méditerranée et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Engagée en 2009, la concertation a permis d'aboutir à une programmation validée collectivement, qui a été retenue lors du comité de programmation de massif le 18 juin 2009.

La stratégie du PTP du Canigó, définie en concertation avec les acteurs locaux, repose sur une offre de tourisme organisée autour de l'image emblématique et pyrénéenne du Canigó.

Le projet de développement touristique du Pôle veut caractériser la destination pyrénéenne du Canigó de manière attractive et organisée. Un fil conducteur anime cette démarche : « la toile d'araignée » ceinturant le massif et irriguant tout le territoire, tissée autour des *Tours et Ronde du Canigó* et leurs ramifications, les *25 Boucles de Piémont*.

L'originalité du Pôle « Canigó » est de ne pas reposer sur l'économie de la neige, mais de proposer une destination touristique axée sur la mobilité douce, les randonnées pédestre et équestre. Le Pôle « Canigó » est ainsi le seul Pôle Touristique de la chaîne des Pyrénées à ne pas être dans une logique de maintien ou de reconversion/complémentarité de l'offre de ski.

A ce titre, le Canigó est perçu comme un laboratoire, ou encore un projet pilote, de l'avenir du tourisme et de l'éco-tourisme dans la chaîne des Pyrénées.

2. Une destination exemplaire en terme d'accueil compatible avec le milieu

A l'ambition du projet des *Tours & Ronde du Canigó* doit répondre la mobilisation des professionnels du tourisme impliqués dans le massif. La constitution d'un tel produit touristique rend la volonté politique et territoriale dépendante de la motivation des professionnels et inversement. Ainsi, le projet des *Tours & Ronde du Canigó* prévoit la structuration progressive d'un véritable réseau d'accueil de qualité intégrant les propriétaires motivés de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, Bistrots de Pays, etc. Dans la perspective d'un tourisme durable dans les espaces naturels et patrimoniaux pyrénéens, l'existence de ce réseau permettra aux visiteurs attirés par les *Tours & Ronde du Canigó* de profiter d'un séjour itinérant de qualité sans avoir à se soucier, par exemple, du portage des affaires personnelles que les professionnels mis en réseau se chargeront de transférer d'un village à l'autre.

Le projet des *Tours & Ronde du Canigó* est une réelle nécessité, car le Canigó est une montagne et aussi une image qui « donne envie ». Il est aujourd'hui réalisable grâce à l'important travail de concertation et d'animation mené depuis plusieurs années avec les communes et les Communautés de communes du Grand Site (mobilisation des socioprofessionnels intéressés, acquisition de la plupart des autorisations de passages, etc.).

Nous noterons également une expansion des exploitations « Bio », des démarches de qualité dans la production (le label Rosée des Pyrénées et l'agneau catalan) ainsi que l'amorce d'une prise de conscience de la nécessité d'un accueil et d'une restauration raccordés à des filières de distribution locale. C'est le cas pour les quinze *Bistrots de Pays* et les quatre refuges gardés.

Une formation ADEPFO (Association de développement des Pyrénées par la formation) pour structurer l'offre touristique

A l'automne 2010, une formation ADEPFO, portée par le Syndicat Mixte, a été lancée, en partenariat avec les Pays Terres Romanes et Pyrénées-Méditerranée. Une quinzaine d'acteurs majeurs de l'accueil touristique ont été mobilisés durant douze jours de formation pour les sensibiliser à la démarche *Grand Site de France* (gardiens de refuge, gérants de gîte ou de bistrot de pays, accompagnateurs, âniers, etc.). Initialement prévue pour qu'ils puissent mieux se connaître et échanger avant la saison estivale 2011, cette formation a impulsé une réelle dynamique.

Pour la première fois de l'histoire du massif, les quatre gardiens de refuge étaient autour de la table pour harmoniser la demande et instaurer des bonnes pratiques. Ainsi, une programmation commune d'animations autour des refuges gardés a été fixée pour les saisons 2011 et 2012.

Cette formation a été jugée exemplaire par le Commissariat de Massif et fera l'objet d'un article dans la revue Objectifs Pyrénées en 2011.

La mise en place d'une charte qualité avec les professionnels hébergeurs et accompagnateurs

Les principaux acteurs du tourisme et de l'accueil sont présents dans les commissions thématiques du Syndicat Mixte (fédérations sportives & Club Alpin Français, gardiens de refuges, accompagnateurs etc.). Leur implication dans les orientations de gestion du Grand Site est importante (ce fût nettement le cas pour les décisions de retrait des voitures aux abords des refuges gardés et pour la mise en place d'un plan de circulation à l'échelle du massif).

Leur implication est aussi renforcée par la signature d'une charte de qualité. Exerçant une activité économique dans un Grand Site de France implique qu'ils doivent tendre vers des prestations de qualité et compatibles avec le label et « l'esprit des lieux ».

Concrètement, cela se traduit par :

- Une charte de qualité signée tous les ans avec les chauffeurs pour l'accueil et le transport des visiteurs et avec les transporteurs qui doivent continuer à veiller à ce que leurs véhicules soient aux normes ;
- Une charte avec les gardiens des refuges pour qu'ils continuent à offrir des prestations de qualité, comme par exemple les repas et panier-repas qui sont alimentés en filière courte et produit locaux ;
- Le fait que les propriétaires des refuges de Batère (commune de Corsavy), de Marialles (commune de Casteil), de Las Conques (commune de Prats-de-Mollo-La-Preste), des Cortalets (Club Alpin Français) et du futur refuge de San Guillem (Communauté de communes du Haut-Vallespir) soient sensibilisés sur les questions d'aménagement des bâtis, qu'un effort soit fait pour une meilleure intégration paysagère et qu'ils tendent vers des bâtiments ayant le moins d'impact possible sur le milieu naturel. Un effort architectural doit être porté à ce niveau.
- Le fait que les organisateurs et accompagnateurs de manifestations sportives continuent d'adopter naturellement la réglementation en vigueur en Site classé, en zone Natura 2000 et en Réserves naturelles et sensibilisent leurs participants.



Démonstration d'escalade à Marialles - © SMC GS



Départ des transporteurs à Balaig - © SMC GS



Refuge de Marialles - © SMC GS



Chalet de Las Conques - © SMC GS



Gîte de Batère - © SMC GS



Refuge des Cortalets - © SMC GS



Dispositif d'animation aux Cortalets - © SMCGS



Convention FRNC/SMCGS à Las Conques - © SMCGS



Comité syndical à Corneilla, mars 2010 - © SMCGS

III. MOYENS TECHNIQUES et financiers de la structure gestionnaire

A. Un syndicat mixte gestionnaire unique aux Statuts révisés

1. La création du Syndicat Mixte en 2002
2. De nouveaux statuts en 2009

B. Le fonctionnement du Syndicat Mixte

1. Les moyens financiers
2. Les moyens matériels
3. Les moyens humains
4. Les moyens d'une bonne gouvernance

Les organes délibérants

Les organes de concertation

C. Les partenariats

1. Les liens avec les autres partenaires institutionnels
2. Les liens avec le tissu associatif local
3. Les liens avec le *Réseau des Grands Sites de France*

A. UN SYNDICAT MIXTE GESTIONNAIRE UNIQUE AUX STATUTS RÉVISÉS

1. La création du Syndicat Mixte en 2002

En 2002, un Syndicat Mixte est créé, regroupant en **une structure unique** tous les opérateurs de l'Opération Grand Site (phase I), c'est-à-dire le SIPARC (ancien syndicat intercommunal regroupant alors 34 communes, puis 37), l'Office national des forêts, et le Conseil général des Pyrénées-Orientales. L'ensemble des administrateurs du Syndicat Mixte oriente la politique de gestion du massif vers un projet commun dont l'objectif, inscrit dans la première convention OGS est « *de préserver et de mettre en valeur tous les éléments du patrimoine naturel et culturel qui sont, ou seront, une réalité sur le massif du Canigó, et d'une manière plus générale, de développer toutes les actions concourant au développement culturel et touristique du site, dans le respect de l'esprit des lieux. Les thèmes du fer, du sylvo-pastoralisme et du pyrénéisme doivent être considérés comme des éléments majeurs de la politique Grand Site du Canigó* ».

L'Opération Grand Site est conduite par une première convention signée le 11 juillet 2000, au refuge des Cortalets, par les trois partenaires que sont le Conseil général, le SIPARC et l'ONF, avec l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon présents en tant que partenaires financiers. Cette première convention est signée pour une période triennale, avec la possibilité d'un avenant prévoyant une durée supplémentaire de deux ans. De fait, cette première convention posera les bases de l'Opération Grand Site pour une période de près de sept ans.

Les premiers statuts de ce jeune Syndicat Mixte ont alors le mérite d'orienter une action commune pour la gestion du Grand Site. Après une première période d'installation juridique (2003), le budget de l'année 2004 lance les premiers investissements dans le massif. Dès 2005, le Syndicat Mixte engage les premiers projets structurants, dont la traction animale : calèches sur le site des Cortalets, fauteuils-tout-terrain mis à disposition en piémont, aménagement des premiers sentiers d'accessibilité. Le jeune établissement public prend son envol jusqu'en 2007, pour engager une phase de stabilisation et de renforcement.

Durant cette période de transition, l'ONF et le SIPARC gardent la maîtrise d'ouvrage des fiches- actions de l'Opération Grand Site I. En accord avec les services de l'Etat, le SIPARC est invité à repenser sa nature juridique en 2005, année des dernières actions de cette première phase de l'OGS.

En avril 2008, la décision est prise de transformer le SIPARC en Collège d'élus (CIPARC), intégré directement dans les organes du Syndicat Mixte. Le Président du SIPARC s'engage alors à le dissoudre, en tant qu'établissement public et à solder ses comptes en réalisant la vente de l'actif principal de ce syndicat intercommunal, c'est à dire le refuge de Mariailles que la commune de Casteil souhaite acquérir.

2. De nouveaux statuts en 2009

De nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité le 5 mai 2009 à Casteil. Les communes du massif sont alors invitées à adhérer directement au Syndicat Mixte qui sera composé d'une quarantaine de membres statutaires. Les communes seront dès lors directement représentées au Comité syndical. C'est la fin de leur représentation indirecte par les membres du SIPARC. L'ensemble des administrateurs du SIPARC (37 délégués pour 37 communes), approuve le principe – à l'unanimité – de ce nouveau mode de gestion lors d'un Comité syndical organisé le 26 mars 2009 à Vinça. Le Site classé – en voie d'extension – se voit ainsi doté d'un propriétaire (l'Etat) et d'un gestionnaire (le Syndicat Mixte Canigó Grand Site).

En trois mois, en 2009, toutes les communes délibèrent pour dissoudre le SIPARC (l'unanimité des 37 communes approuvent par délibération) et pour adhérer au nouveau Syndicat Mixte (36 communes adhèrent, une seule décide de ne pas continuer). Parallèlement, trois nouvelles communes (Catllar, Rodès et Serralongue) adhèrent à la démarche, ce qui fait passer le nombre de communes membres à 39.

La rapidité et la quasi unanimité du processus de transformation montre à quel point les communes sont attachées à la gestion du Canigó et adhéreront par la suite au projet de *Tours & Ronde du Canigó* et au Plan de circulation qui y sera rattaché.

Dans cet esprit, conformément aux statuts votés par les administrateurs du Syndicat Mixte, tous les membres conviennent de coopérer à la gestion du massif dans les domaines de compétences ci-après :

- La protection, l'entretien et la mise en valeur des paysages et des milieux naturels du massif du Canigó notamment dans l'Opération Grand Site ;
- L'entretien, la sécurisation, la protection et l'animation du Site classé ;
- La gestion des équipements touristiques dont il aura la disposition ;
- La gestion des flux de fréquentation du massif. Il s'agit de réduire la pression sur les espaces fragiles en favorisant les mesures de protection sur les sites sensibles, tout en évitant la pénétration automobile sur certains secteurs.
- La réhabilitation et la restauration du patrimoine naturel et culturel du Site classé ;
- La promotion, les actions tendant à l'amélioration de l'accueil, de l'information et de la diffusion du public dans un souci de préservation environnementale du Site classé et de la valorisation et du développement économique en piémont ;
- Le bon usage de l'appellation *Canigó* pour désigner le massif emblématique et le Grand Site ;
- Et au delà, la réalisation de toutes activités connexes concourant à la réalisation de son objet.



Les nouveaux statuts sont signés en mairie de Casteil par (en partant de la gauche) les deux vice-Présidents, Daniel Baux, maire de La Bastide et Jacques Taurinya, maire de Baillestavy, le Président du SMCGS, Christian Bourquin, le Directeur de l'ONF Aude/Pyrénées-Orientales Jean-Louis Raynaud © SMCGS

B. LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE

En huit années d'existence, le Syndicat Mixte a connu une augmentation graduelle et constante de ses ressources de fonctionnement, diversifiant ses recettes et parallèlement resserrant ses actions, assurant ainsi une assise financière lui garantissant une bonne exécution de son objet statutaire. Parallèlement, le nombre de ses administrateurs est passé de 16 délégués titulaires à 51, sans remettre en cause le caractère unanime des orientations politiques prises pour la gestion du Grand Site.

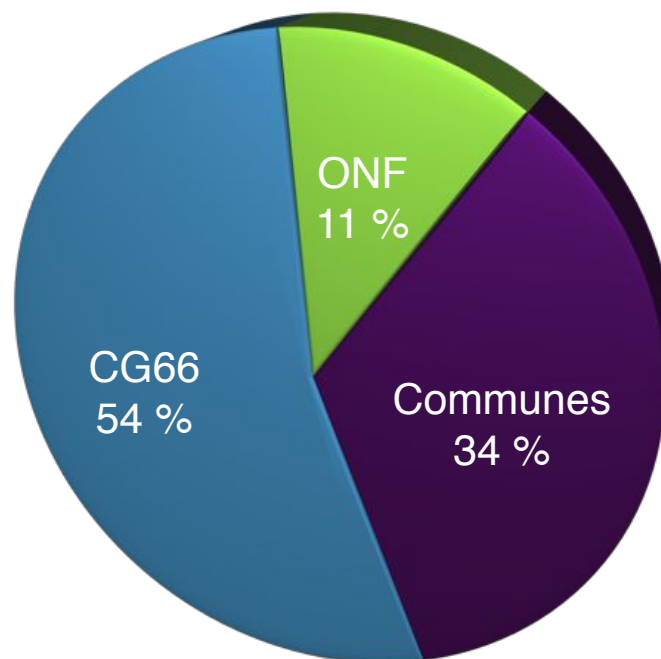
1. Les moyens financiers

Les recettes de fonctionnement en 2011

En 2011, les cotisations statutaires s'élèvent à :

- 145 000 euros pour le Conseil général ;
- 30 400 euros pour l'ONF ;
- 3,40 euros par habitant par commune, soit 91 480 euros.

Soit une base stable de **266 880 euros**, assurée statutairement.



Graphique du pourcentage de la participation statutaire de chaque membre en 2011.

Cette participation correspond au poids des voix de chaque membre statutaire au sein des organes délibérants du Syndicat Mixte, qui se répartissent de cette manière : 60 % pour le Conseil général, 30 % pour les communes, 10 % pour l'ONF. Ces chiffres peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'augmentation de la population des communes.

A ces sommes, il faut ajouter des recettes de fonctionnement annexes et complémentaires (soumis à variations annuelles) :

- Des crédits liés à l'animation du Site classé (40 000 euros Conseil général / 8 000 euros DREAL) ;
- Des crédits liés à la réalisation du DOCOB Natura 2000 et à l'animation du Pôle Touristique Pyrénéen.

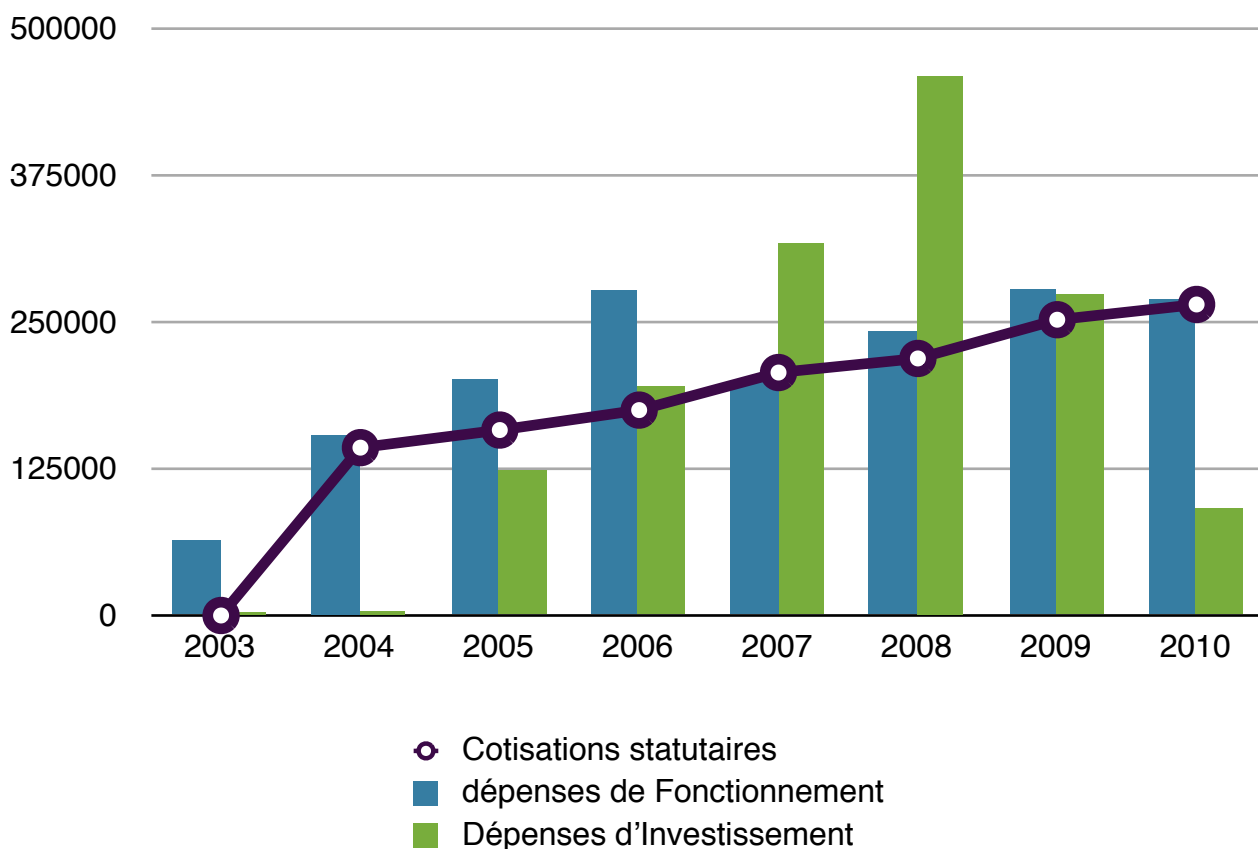
Les recettes totales de fonctionnement pour l'exercice 2011 s'élèvent à 381 080 euros (332 347 euros pour 2010).

Synthèse des exercices budgétaires précédents

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses Fonct.	64 018	153 875	200 830	277 179	198 242	242 027	277 688	269 129
Dépenses Invest.	3062	3811	123 441	195 319	317 067	459 528	273 730	90 916**
Cotisations statutaires		143 100	158 100	175 420	207 300	219 400	252 379*	265 894
TOTAL	67080	157686	324271	472498	515309	701555	551418	360045

* Cette augmentation sensible s'explique avec la dissolution du SIPARC et l'adhésion directe des communes au Syndicat Mixte.

** Cette baisse s'explique par la prise en charge directe de dépenses d'investissement par les membres statutaires (la mise en place des *Tours & Ronde du Canigó* et l'édition de topoguides© par le Conseil général, la remise en état de l'accès du Llech et de Mariailles par l'ONF) et par la fin des programmes à fortes dépenses liés à la remise en état des infrastructures (accès et aires d'accueil).



2. Les moyens matériels

Les locaux

Depuis le mois d'octobre 2006, le siège du Syndicat Mixte est situé en face de la gare SNCF de la ville de Prades, sous-Préfecture des Pyrénées-Orientales. Les locaux sont ainsi situés en bordure du GR10, avec une vue sur le pic du Canigó. Depuis Perpignan, des liaisons avec le bus à 1 euro sont assurées, puis avec le TER à 1 euro fin 2011. Les locaux, propriétés de la commune, sont d'une superficie de 115 m². Composés de six pièces, ils permettent d'organiser quatre postes de travail, une salle de réunion, et abritent le Centre de Ressources du patrimoine minier, constitué par l'association des *Amis de la Route du Fer*.

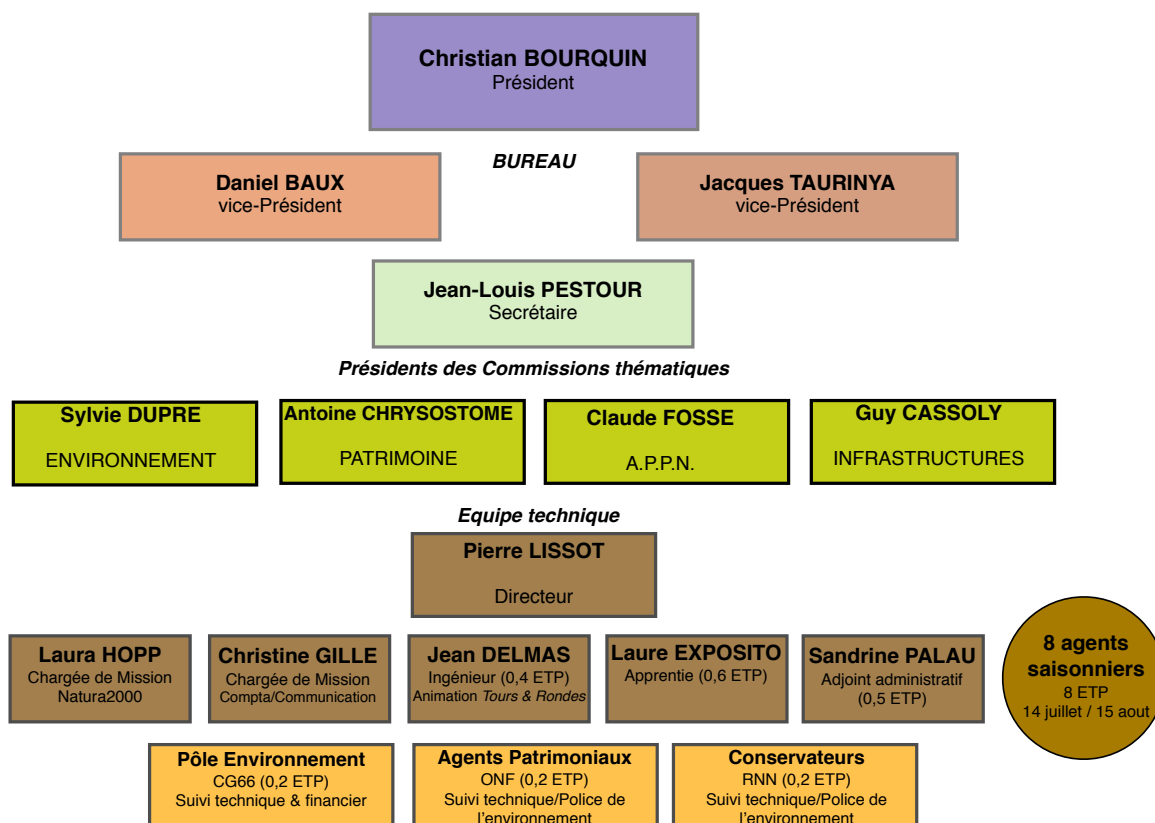
Les moyens matériels mis à disposition par les membres statutaires

Les membres statutaires sont régulièrement sollicités par leur Syndicat Mixte pour mettre à disposition des salles de réunion (les Comités syndicaux et les différentes commissions se réunissent dans les communes du Grand Site et nécessitent des espaces assez vastes) ou des salles d'exposition (notamment pour l'exposition itinérante de douze modules réalisée sur la Route du Fer). Dans les moyens matériels, il est à noter que le Conseil général a mis à disposition un véhicule de service, adapté au milieu, pour le personnel du Syndicat Mixte.

3. Les moyens humains

L'équipe technique est aujourd'hui composée de 6 agents correspondant à 4,5 ETP. Depuis 2011, deux agents sont titulaires, agents de la Fonction Publique Territoriale – signe d'une stabilisation du « noyau dur » de l'équipe technique. A cet effectif, il faut ajouter :

- le temps de travail d'agents des membres statutaires (0,2 ETP pour l'ONF et 0,2 ETP pour le Conseil général, notamment dans le cadre de l'entretien des accès classés au PDIPR et à leur valorisation (topoguides), et des partenaires.
- la présence d'un seul stagiaire, traditionnellement accueilli dans le cadre d'un cycle universitaire (mastères ou licences professionnels).



4. Les moyens d'une bonne gouvernance

Les organes délibérants

■ Le Comité syndical



Comité syndical à Corneilla - © SMCGS

Le Comité Syndical administre par ses délibérations le Syndicat Mixte. Il dispose d'une compétence générale pour gérer les activités principales du Syndicat Mixte et prendre les décisions se rapportant au vote du budget, à l'approbation du compte administratif, aux conventions de partenariat, aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat Mixte, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public, à l'inscription des dépenses obligatoires.

Pour sa composition, chaque commune est représentée par un délégué, détenteur d'une voix. Le Conseil général est représenté par huit délégués, chacun détenteur de huit voix. Enfin, l'ONF est représenté par quatre délégués, chacun détenteur de trois voix, soit un total de cinquante et un délégués titulaires et autant de suppléants.

■ Le Bureau

Le Bureau syndical est l'organe délibérant assurant la gestion des affaires courantes du Syndicat Mixte.

Il est composé de huit délégués nommés administrateurs par le Conseil général, de quatre délégués nommés administrateurs par le CIPARC et qui représentent l'ensemble des communes des deux vallées (Conflent et Vallespir) et de quatre délégués nommés par le Directeur de l'Office national des forêts, soit un total de seize délégués titulaires, et autant de suppléants.

Aujourd'hui, l'exécutif est composé d'un Président, de deux vice-Présidents qui sont maires représentant chacune des deux vallées. Le Directeur de l'agence interdépartementale ONF Aude/Pyrénées-Orientales assure la fonction de Secrétaire.

En huit ans, plus de 800 délibérations ont été votées, toutes à l'unanimité.

Les organes de concertation

■ Les commissions thématiques

Le Syndicat Mixte fonctionne selon une méthode de concertation permanente entre les collectivités pour définir les orientations et les principes de mise en œuvre des programmes d'actions. Cette concertation est élargie à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, professionnels représentatifs de ce territoire, et notamment des propriétaires, des agriculteurs, des acteurs du tourisme, des usagers (randonneurs, sportifs, chasseurs...). Le mode institutionnel retenu est celui de **commissions ouvertes** placées en amont du Comité syndical. Ces commissions, qui réunissent une vingtaine de membres chacune, sont au nombre de quatre et se réunissent a minima une fois par trimestre (soit une centaine de personnes régulièrement mobilisées).

■ La commission Infrastructures

Présidée par Monsieur Guy CASSOLY en tant que maire de la commune de Los Masos, d'où part la piste forestière du Llech, cette commission a en charge la thématique majeure de tous les travaux liés à l'accès (sécurisation, aire d'accueil, bande de roulement etc.). C'est une commission où les services RTM de l'ONF ont également une place active.

■ La commission *Environnement*

Présidée par Sylvie DUPRE, Responsable d'unité territoriale de l'ONF, cette commission a la charge cruciale de tous les domaines liés à la protection des milieux et à la circulation dans le Site classé. Les thèmes de Natura 2000, de l'extension du Site classé et du Plan de circulation sont développés dans cette commission très active.

■ La commission *Patrimoine*

Présidée par Antoine CHRYSOSTOME, en tant que Maire de la commune de Corsavy mais aussi éleveur, cette commission aborde les réflexions liées à la valorisation du patrimoine minier, du petit patrimoine pastoral et de toute autre forme de patrimoine paysager (ex. photothèque). Les membres de l'association Les Amis de la Route du Fer occupent une place importante dans cette commission, suivie également par des universitaires et acteurs liés au monde de la recherche.

■ La commission *Activités Physiques de Pleine Nature*

Présidée par Claude FOSSE, délégué de la commune de Taurinya et membre de la FFRP, cette commission a permis l'impulsion du projet structurant *Tours & Ronde du Canigó*. Composée de nombreux socio-professionnels, c'est un groupe de travail très actif qui a en charge aujourd'hui le suivi des *Tours & Ronde du Canigó* et de tout ce qui relève de la réglementation concernant les manifestations sportives qui se déroulent – ou peuvent de dérouler – en Site classé et en zonages Natura 2000.

Les commissions thématiques permanentes constituent des lieux de représentation des intérêts de l'ensemble des acteurs intervenant à divers titres dans la politique de gestion durable du massif du Canigó, des lieux de réflexion, de discussion et de formulation de propositions dans les domaines qui les concernent. Elles émettent des avis motivés.

Les délégués titulaires et suppléants du Syndicat Mixte, selon leurs centres d'intérêt, en sont membres de droit.

Peuvent prendre part à leurs travaux des élus des communes du territoire, des élus et techniciens des établissements publics et structures de gestion existants dans le périmètre du Syndicat Mixte, des représentants des services de l'Etat, de la Région et du Département, des représentants des associations et groupements professionnels du territoire, des universitaires et toute personne qualifiée en tant que de besoin.

A ces organes consultatifs, il faut rajouter le Conseil opérationnel de programmation (COP) et le CIPARC, véritables outils de dialogue et de convergence des politiques publiques qui seront mises en œuvre et élaborées en commissions thématiques.

■ Le Conseil Opérationnel de Programmation

Le COP réunit le Président, les deux vice-Présidents, le Secrétaire, les Présidents de chaque commission, le Président du CIPARC, les anciens Présidents et vice-Présidents, les Personnalités Qualifiées (PQ).

Réuni traditionnellement avant la tenue d'un Bureau et d'un Comité syndical, le COP permet un temps d'échanges entre les élus et une validation de principe des grandes décisions qui donneront lieu à délibération au sein des organes délibérants.

■ Le Collège Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigó (CIPARC)

Attaché au travail collectif et à l'unité des élus des deux vallées, les membres de l'ancien SIPARC ont souhaité pouvoir continuer à se retrouver régulièrement, à échanger et à perdurer le lien qui s'est construit entre les deux vallées.

B. LES PARTENARIATS

Le Syndicat Mixte est devenu la structure opérationnelle, administrative et politique porteuse de l'Opération Grand Site et, plus largement, de la protection et de la valorisation du massif du Canigó. Durant les dix années d'OGS, le territoire a également connu une profonde transformation de son paysage institutionnel.

L'Opération Grand Site se superpose progressivement à deux Pays, un Parc naturel régional, trois Réserves naturelles nationales, plusieurs Communautés de communes, etc. Cette situation amène à développer de nouveaux partenariats et à rechercher les complémentarités nécessaires à la satisfaction des objectifs de protection et de valorisation du Canigó ; le Syndicat Mixte Canigó Grand Site étant le seul établissement à couvrir l'ensemble du territoire du Canigó en général et du Grand Site en particulier.

1. Les liens avec les autres partenaires institutionnels

Avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)



Convention avec la FRNC - © SMC GS

Le Syndicat Mixte et la FRNC sont partenaires dans le cadre de la réalisation du Docob Natura 2000. **Une convention de partenariat a été signée en septembre 2010** dans le cadre de la réalisation du Plan d'Actions 2007-2016, notamment pour harmoniser ses fiches-actions avec celles des Plans simples de gestion des Réserves naturelles.

Parallèlement, le Syndicat Mixte est membre des Comités consultatifs des Réserves naturelles et est amené à présenter des projets en cours et à émettre des avis.

Pour les manifestations sportives soumises à autorisations préalables, une coordination des avis est réalisée entre la FRNC, l'ONF et le Syndicat Mixte.

Avec les Pays Terres Romanes (Conflent) et Pyrénées Méditerranée (Vallespir)

Une convention a été signée avec les deux Pays pour la structuration du Pôle Touristique Pyrénéen « Canigó ». animateurs de territoires, les Pays s'articulent comme des aiguilleurs auprès des porteurs de projet du piémont. Le fil directeur que sont les *Tours & Ronde du Canigó* permet ainsi d'orienter les crédits vers des investissements directement compatibles et complémentaires de la démarche Grand Site de France : structuration d'une offre touristique autour de l'image de l'écotourisme et du bien-être, animations et accompagnement des Bistrots de Pays.

Groupes d'Action Locale (GAL), les deux Pays mobilisent également l'expertise nécessaire pour des cofinancements européens pour le Grand Site.

Avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes (PNR-PC)

Une convention sera signée avec le PNRPC qui répartira les missions avec le Syndicat Mixte sur le périmètre de superposition. La partie Nord/Ouest sera étendue à quatorze communes lors du prochain renouvellement de la Charte du Parc en 2014). Une harmonisation des fiches-actions sera effectuée (à l'image de la convention signée avec la FRNC) et une mutualisation des moyens sera mise en œuvre notamment pour l'animation du piémont et la sensibilisation des communes sur la question de l'habitat. Un travail commun sur les PLU des communes du Grand Site est ainsi possible ; renforcé par le travail déjà amorcé sur l'habitat par le Pays Terres Romanes.

Avec les Communautés de Communes (CC)

Dans le cadre des *Tours & Ronde*, des liens serrés ont été tissés avec toutes les CC du territoire (au nombre de 4), et notamment avec la CC du Haut-Vallespir, dans le cadre du *Tour du Vallespir*.

2. Les liens avec le tissu associatif local & les différentes fédérations

La société civile occupe une position importante dans les orientations de gestion du Grand Site. Toutes les associations sportives exerçant leur objet statutaire sur le massif et toutes les associations en lien avec les thématiques de l'Opération Grand Site sont présentes aux commissions thématiques du Syndicat Mixte.

Sont notamment membres des commissions thématiques :

- L'APAM66 – section catalane du Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne
- L'association *Charles Flahaut*
- L'association *Les Amis de la Route du Fer*
- L'association *Taurinyamuse*
- La Fédération Française de Randonnée Pédestre
- La Fédération des Réserves naturelles catalanes
- Le Comité Départemental du Tourisme
- L'association de la Réserve naturelle de Py
- Le Club Alpin Français
- La Fédération Française Montagne et Escalade
- La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Pyrénées-Orientales
- La Fédération Départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales
- L'association NATAPH (Nature Accessible à Tous / Accueil des Personnes Handicapées)
- Le Groupement Ornithologique du Roussillon
- Le Comité Départemental de Randonnée Equestre
- La Rosée des Pyrénées Catalanes
- Memoria de Sant Andreu (patrimoine minier et roman)
- Les Amics de Vallestàvia (Festa del Burro)

La plupart sont également impliquées dans la réalisation du DOCOB Natura 2000 en faisant partie des groupes de travail et du Comité de pilotage.

3. Les liens avec le Réseau des Grands Sites de France

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site participe activement au Réseau des Grands Sites de France dans un but de mutualiser son expérience et s'enrichir de celle des autres membres actifs. Membre fondateur, il est également membre du Bureau et son directeur fait partie de la Commission *Label*. Dans la lignée des autres Grands Sites labellisés, ou engagés dans cette démarche, cet engagement vise à promouvoir notre Grand Site auprès des publics et des institutions, de se lancer dans la prospective et la coopération. Il s'agit fondamentalement de faire rayonner le label avec les autres membres du Réseau.

Tous les ans, le Syndicat mixte est présent aux Rencontres annuelles du Réseau, au Séminaire des Directeurs, aux Ateliers inter-site et aux maximum de groupes de travail.





Suivi de la révégétalisation du Pla Guillem - (c) ONF



Suppression du stationnement à Marialles - © SMCGS



Commission Environnement 2011 - © SMCGS

IV. MOYENS D'ÉVALUATION et de concertation

A. Des outils de suivi

1. Les enquêtes de fréquentation
2. Les comptages sur site
3. La mise en place d'un observatoire photographique des paysages

B. Des organes techniques et scientifiques

1. Des commissions thématiques « ouvertes »
2. Le COPIL Natura 2000
3. Les Comités Consultatifs des Réserves naturelles nationales
4. La mise en place du Comité de Suivi

A. DES OUTILS DE SUM

1. Les enquêtes de fréquentation

La dernière étude de fréquentation qui avait été réalisée sur le massif datait de 2001. En 2009, une enquête de fréquentation a été réalisée sur les sites de Mariailles et des Cortalets dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Toulouse I – Le Mirail.

Durant trois mois a été réalisée une enquête qualitative (plus de soixante entretiens sur Site) et quantitative (475 questionnaires multilingues remplis et exploitables). Une phase d'observation a également été engagée, notamment sur l'articulation transporteurs privés/traction animale.

Cette étude, réalisée dans le cadre du Plan d'Actions 2007-2016 a permis de dégager des types de publics présents sur le site, les aspirations des visiteurs, les conflits d'usages etc. Surtout, elle a objectivement montré l'aspiration de la majorité des visiteurs de voir ces deux sites désengorgés de leurs voitures.

Le rendu de cette étude a permis de renforcer considérablement le plan de circulation du massif et de supprimer totalement l'accès aux voitures aux abords de ces deux refuges dès l'année suivante.

Les résultats de l'étude de fréquentation sont consultables dans le Plan d'actions 2007-2016.

2. Les comptages sur site

Le massif a une superficie totale de près de 80 000 hectares, soit un cinquième de la superficie du département des Pyrénées-Orientales (414 182 hectares). La multitude des entrées – surtout pédestres – rendent impossible un comptage précis du nombre de visiteurs.

Néanmoins, il existe en Site classé des indicateurs très précis qui permettent de dégager une tendance globale des variations des fréquentations. Ces outils sont :

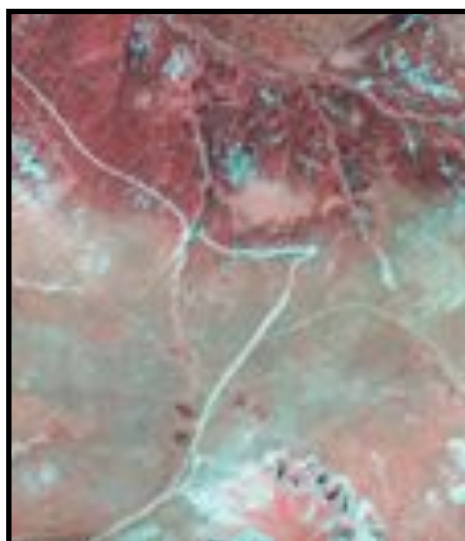
- Le comptage sur le Site des Cortalets du nombre de véhicules stationnés durant toute la saison estivale. Ce comptage est assuré par les patrouilleurs équestres sur le terrain ;
- Le nombre de personnes transportées dans les calèches du Syndicat Mixte ;
- Le nombre de nuitées enregistrées par le refuge du C.A.F. ;
- Les éco-compteurs situés en RNN et surtout celui sur la piste de Roques Blanques;
- Le Conseil Général a acquis quatre éco-compteurs supplémentaires qui seront situés sur les GR, notamment au niveau du refuge de Mariailles (au croisement du *Tour du Canigó* et du *Tour des Réserves Naturelles*), en vue d'observer la fréquentation pédestre liée à la mise en place des *Tours & Ronde du Canigó*.

3. La mise en place d'un observatoire photographique des paysages

L'ONF a réalisé, dans le cadre de la première programmation Opération Grand Site, une photothèque à l'échelle de toutes les communes du massif du Canigó, intégrant un observatoire photographique. Ce travail a été livré au Syndicat Mixte au printemps 2010. 1 700 clichés sont ainsi référencés. Ces clichés concernent – entre autres – l'évolution de la forêt, des lieux de vie du Grand Site comme le refuge des Cortalets, l'évolution de l'entrée des communes, des vues aériennes du Pla Guillem et de son ancienne piste inter-vallée etc.

Par ailleurs, le Conservatoire de la Mémoire de la Route du Fer est doté d'un fond photographique de 400 clichés référencés.

Ces documents sont aujourd'hui consultables au Centre de Ressources du Syndicat Mixte. Une exposition est en cours de réalisation et sera présentée au public au premier semestre 2012.



Photos aériennes du Pla Guillem en 1942 et en 1996 - © ONF



Cirque du pic du Canigou / L'Estanyol - © ONF



Le tunnel de l'escala de l'Ours - Balaig - © ONF



*La piste
centenaire de
Balaig*
© SMC GS/
ONF



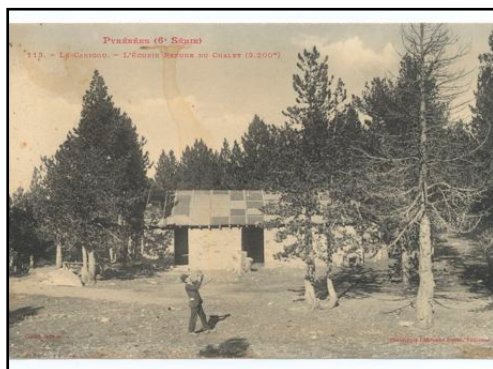
*Le refuge
centenaire
des Cortalets*
© SMC GS/
ONF



*Le refuge de
Balaig, une
ancienne
maison
forestière -*
© SMC GS/
ONF



*La bergerie
des Cortalets
transformé
en refuge
Coderch -*
© SMC GS/
ONF



B. DES ORGANES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

1. Le COPIL Natura 2000

Le Comité de pilotage pour les trois sites Natura 2000 a déjà été réuni trois fois dans le cadre de la réalisation du DOCOB depuis 2008. Fort d'une soixantaine de membres (experts, personnalités qualifiées, élus, techniciens et acteurs socioprofessionnels), il garantit le bon déroulement de l'élaboration des documents. Le COPIL jouera un rôle indispensable pour la mise en place des contrats Natura 2000 et des mesures qui seront prises, compatibles avec le milieu et le Plan d'actions du Grand Site. Les étapes du DOCOB ont toutes reçu un avis favorable à l'unanimité.

2. Les Comités consultatifs des Réserves naturelles nationales

Le Syndicat Mixte est membre des comités consultatifs des Réserves naturelles. Il participe à ceux des Réserves de Py/Mantet, de Prats-de-Mollo et de la Fédération des Réserves naturelles catalanes. Les projets et les actions portées par le Syndicat Mixte sont régulièrement évoquées, a fortiori lorsqu'ils se situent en Réserves naturelles (ex. le projet de réhabilitation paysagère de Roques Blanques ainsi que le suivi et l'accueil du public dans ce secteur). Tous les projets soumis en comités consultatifs ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

3. Les liens avec l'Université et le monde de la recherche

Le Syndicat Mixte a toujours accueilli des universitaires dans le cadre de ses missions. Pour la réalisation du Plan de gestion, un chargé d'étude a été recruté, Rémi Bénos, dans le cadre d'une convention CIFRE, signée avec l'Université Toulouse-Le Mirail et le laboratoire de recherche «Dynamique Rurale». Cette collaboration a duré trois ans et perdure par des échanges avec son laboratoire et les thématiques de ses recherches (colloques, articles, etc.).

Pour la réalisation de l'enquête de fréquentation en 2009, Laurent Escodo, étudiant en Mastère II de Sociologie à l'Université Toulouse-Le Mirail a été accueilli durant 4 mois pour mener à bien cette étude. Les résultats ont alimenté la réflexion autour du Plan de circulation l'année suivante.

Cédric Bréard, étudiant en Mastère Tourisme, de l'Université de Perpignan Via Domitia, a été accueilli durant l'été 2011 pour réaliser la charte de bonne conduite à l'attention des organisateurs de manifestations sportives, en relation avec les professionnels, la FRNC, l'ONF et la sous-Préfecture de Prades.

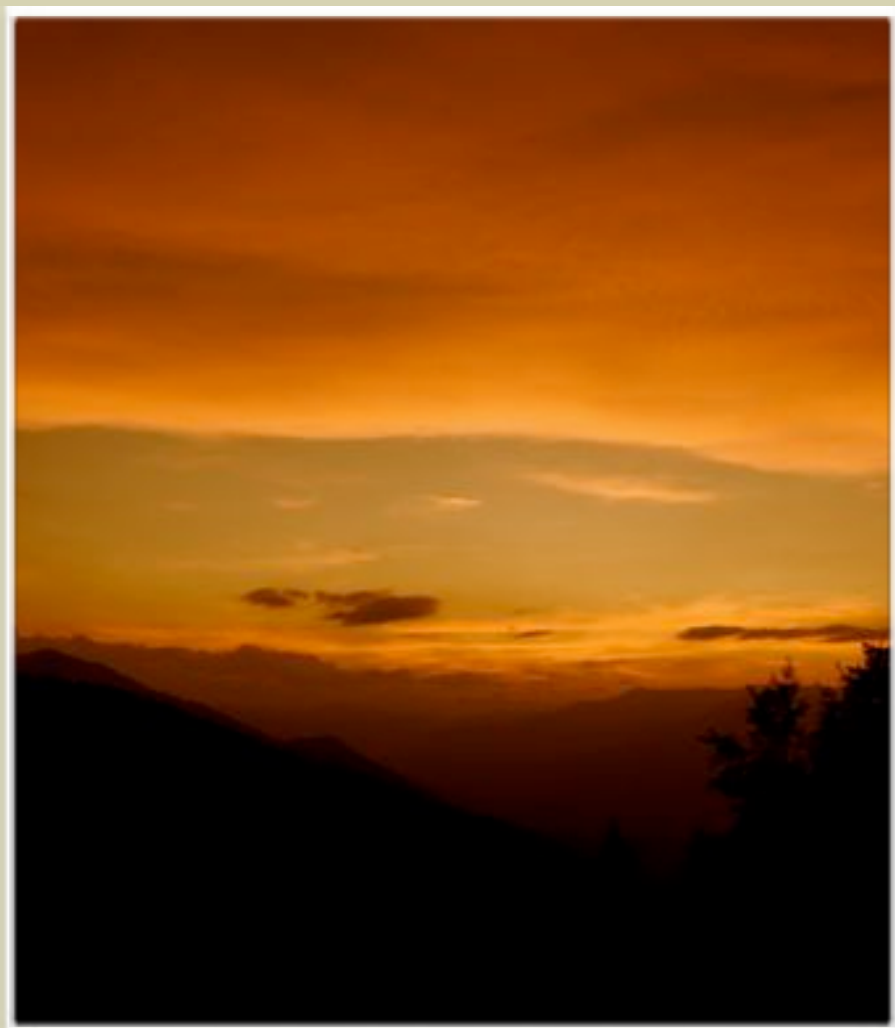
Dès l'automne 2011, le Syndicat Mixte accueillera Laure Exposito, pour un contrat d'apprentissage en licence professionnelle «Communication des collectivités territoriales» basée à Marne-La-Vallée.

De manière globale, le personnel du Syndicat Mixte est amené à faire des interventions auprès d'étudiants à l'Université de Perpignan (Mastère Biologie, licence de Droit), en BTS (en liaison avec la FRNC).

Enfin, Véronique Moulinié, chercheuse au laboratoire GARAE (CNRS - Montpellier), a réalisé une étude anthropologique/sociologique sur la mémoire minière dans le massif. Elle est membre active de la commission Patrimoine du Syndicat Mixte.

4. La mise en place d'un Comité de Suivi

En lien avec la Préfecture des Pyrénées-Orientales, un Comité de suivi va être prochainement mis en place, réunissant les experts et personnalités qualifiées du département pour suivre la bonne marche de la démarche Grand Site de France dans le massif pour les six années à venir.



Un couché de soleil depuis les Cortalets - © SMCGS



Les pins à crochets à l'Estanyol © SMCGS



Un pin à crochets pugnace à l'Estanyol © SMCGS

ANNEXES

- Des illustrations du concert du festival Pablo Casal réalisé aux Cortalets l'été 2011
- Le schéma de l'organisation institutionnelle du Syndicat Mixte
- La liste des membres statutaires et de leurs délégués
- La Charte de bonne conduite avec les transporteurs



«L'Esprit des lieux», aux Cortalets.



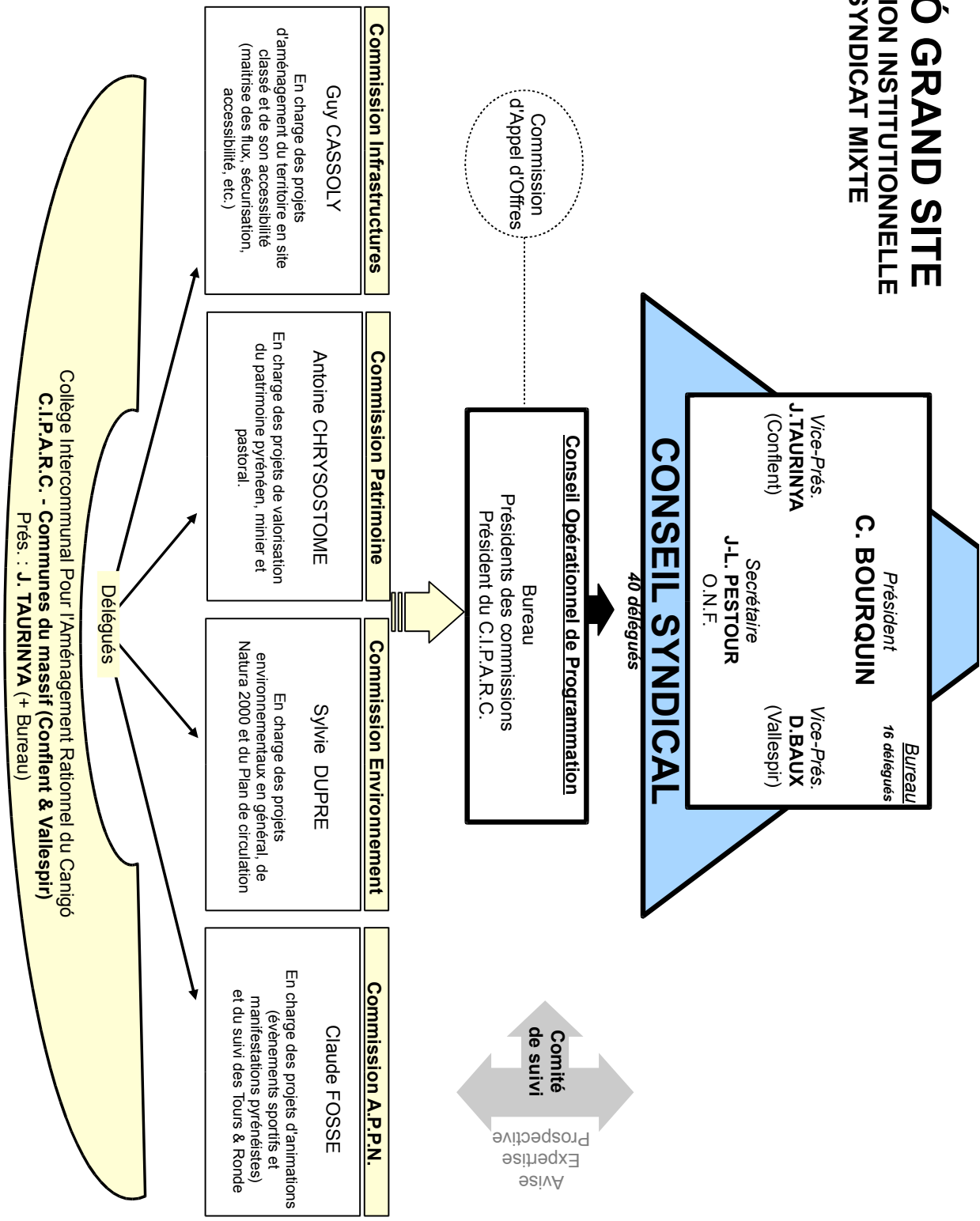
Un concert évènement à 2150 mètres d'altitude.

Le 31 juillet 2011, à 6h22 du matin, un concert exceptionnel a eu lieu sur le site du refuge des Cortalets, en plein coeur du Grand Site. Organisé dans le cadre du festival de musique de chambre, Pablo Casals, le lever du soleil a réuni 200 auditeurs et quelques musiciens en mitaines, n'ayant pas froid aux yeux. Pour cette 59e édition du festival, le «cant dels ocells», cher à Pablo Casals, amoureux du Canigó, restera dans les mémoires.

CANIGÓ GRAND SITE

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

DU SYNDICAT MIXTE



LES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE CANIGÒ GRAND SITE ET LEURS DELEGUES

Le Conseil général des Pyrénées-Orientales

Titulaires

Jean-Louis ALVAREZ
 Françoise BICOTTE
 Marie-Thérèse CASERONE
 Guy CASTOLY
 Robert GARRAQUE
 Hermeline MAUVERGE (Présidente CGAO)

Les 39 communes

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
AARTEL-LES-BAINS	Georges Lantier	Alain Borgne
ARLES-SUR-TEICH	René Aiz	René Barthelemy
BALESTRAY	Jacques Taurinys (N°1) Marc Miquel	Marie-Cristine Puente
CAMPONE	José Puente	Jean-Claude Piqueras
CASTEL	Juliana Cases	David Desorme
CATLLAR	Josette Puig	Fredric Garber
COCALET	Michel Lizaras	Georges Berthel
CORNELLA-DE-C.	Alan Tuber	Bernard Corret
CORNAVY	Antoine Chrysoveros	Jean-Claude Barbaud
COJUSTOLUES	Olivier Sans	Francois Marquet
ESCAHO	André Andujol	Christine Ferle
ESPIRA-DE-C.	Alain Escardel	Nathalie Ferrel
ESTOHER	Marc-Eliès Puig	Claude Escopé
FELDOLS	François Picaud	Jean Puigot
FINESTRET	Michel Vilagras	Jacques Farga
FULLA	Jean-Marie Bertrand	Louis Tubert
LA BAUSTICE	Daniel Baux (N°1)	Georges Figa
LAMANNÈRE	Hervé Figa	Antonia Cervantes
LE TECH	Daniel Balinguer	Pratipharny Sarda
LOS MASOS	Christian Bourguin Pratipharny Sarda	Margus Mearry
MAANTÈL	Odis Gurol	Jean-Marcel Mennou
MAIQUIGNANS	Daniel Cepeda	Patrick Tane
MONTERRIPSÈS	Jean-Marie Georgias	Bernard Lambert
PRADÈS	Alan Vils	Bernard Ruvard
PRADIS-MOLLO-L-P	Luisen Puig	Jean-Pierre Gaudel
PRUNET-ET-BELPUÏG	Jocelyne Bonnat	Véronique Marval
PY	Daniel Puig	Pierre Escuder
ROCCES	Marie-Cristine Grau	Fabienne Barben
SAACHÈRE	François Sadras	Jacques Rogel
ST-LAURENT-DE-C.	François Tibau	Jocelyne Le Bars
SAINT-MARTEL	Blaiseon Besson	Nicholas Coude
SERRAVALONGUE	Laura Olive	Sylvie Marco
TALLUS	Maurice Carvat	Bernard Languen
TULLENYA	Claude Fosse	S. Langa-Mary
VALMANYA	Jean-Gaëtan	Roger Clavens
VERNET-LES-BAINS	Franck Chamaret	Huguette Taulier
VILLERMANCHE-C.	José Marc	Marc Albert
VINÇA	Daniel Sabarot	

L'Office national des forêts Aude/Pyrénées-Orientales

Titulaires

Jean-Louis PESTOURI Directeur ONF
 Secrétaire du Bureau Succès
 Frédéric CAMPELON
 Sylvie DUPRE
 Vincent PAVANON

Suppléants

Jean-Philippe HAMELIN
 Bernard KAZANDJIAN
 Bernard LACTOUR
 Gérard MAURE

Suppléants

Georges ARMENCO
 Pierre BATHILLE
 Alain BOYER
 Thérèse CALABRESSE
 Pierre ESTEVE
 Marcel MARTU
 Sébastien NEUVILLE
 Jean ESCUAL

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Accueil du public et transport dans le Grand Site du Massif du Canigó

Préambule : Historiquement présents sur le site du Canigó, les transporteurs 4x4 font partie de « l'esprit des lieux » et permettent d'assurer un transport collectif des visiteurs, limitant ainsi le nombre de véhicules personnels dans le Site classé. En voie de labellisation *Grand Site de France*, le Canigó est en passe de devenir un des joyaux naturels français et catalan, promis à accueillir des visiteurs toujours plus nombreux et toujours plus soucieux de bénéficier d'un accueil agréable et de qualité.

1°/ Sécurité du public et des tiers

Les chauffeurs prendront connaissance des arrêtés préfectoraux en vigueur et s'engagent à les respecter notamment pour la vitesse (limitée à 30km/h sur les pistes).

Sur la piste forestière de Balaig, d'autres véhicules (ayants-droits) peuvent être amenés à circuler pendant les créneaux horaires réservés aux sociétés de transport. Le chauffeur veillera à faciliter leur passage, à procéder au croisement dans un rigoureux souci de sécurité, laissant notamment la priorité au véhicule ascendant et à ne procéder à d'éventuels dépassements qu'avec une extrême prudence.

Sur la piste de Balaig, descendent souvent des VTTistes, des cavaliers, des randonneurs. Veillez à une bonne cohabitation entre les différents usagers de cette piste, et assurez-vous d'avoir une bonne visibilité aux virages les plus étroits (une signalisation sonore peut être utilisée de manière parcimonieuse).

Le chauffeur est informé de la viabilité incertaine des pistes de Balaig et du Llech, des risques inhérents au milieu montagnard et des passages non protégés par des murettes ou glissières de sécurité. Il s'engage à adopter sa conduite à ces conditions particulières, notamment lors de conditions climatiques difficiles.

Tout chauffeur, notamment pour les nouveaux professionnels, devra effectuer une reconnaissance préalable des deux pistes avant sa première course.

2°/ Le respect des lieux

Le chauffeur pourra sensibiliser les visiteurs sur les bonnes conduites à avoir en espaces naturels, en montagne et en forêt. Il pourra être aidé quotidiennement par les agents de l'Office National des Forêts et par les agents du Syndicat Mixte pour les règlementations en vigueur concernant les pratiques possibles, autorisées et conseillées en espaces naturels.

Il est demandé aux chauffeurs de redescendre leurs déchets et d'inviter leurs clients à faire de même.

3°/ Le respect du stationnement

Un parking est réservé spécialement aux transporteurs au niveau de la barrière des Cortalets, au bord de l'ancienne piste. En cas de saturation de ce parking, l'utilisation du parking en contrebas est obligatoire. Le stationnement sur le rond-point est strictement interdit, notamment pour ne pas empêcher le passage des calèches du Syndicat Mixte Canigó.

4°/ Un rôle d'informateur du visiteur

Le chauffeur accomplit une prestation de transport de personne qu'il pourra agrémenter par des explications pédagogiques, des arrêts-minutes pour une explication paysagère du site, et prendra le temps de montrer les richesses du massif. Le Syndicat Mixte Canigó se tient à disposition des chauffeurs pour leur fournir de la documentation adéquate.

5°/ En cas de manquement grave des présentes dispositions, les autorités compétentes prendront toutes les dispositions nécessaires pour faire cesser des agissements incompatibles avec le site.

Nom & Prénom du professionnel :

Signé à Prades, le

Canigó Grand Site

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE *Remerciements*



SYNDICAT MIXTE

Dossier réalisé grâce au soutien financier du Conseil Général et du suivi technique des services de la D.E.T. du CG66 et de ceux de l'Office National des Forêts, de la contribution de l'ensemble des élus des communes du massif.

Sont également remerciés le Ministère de l'Ecologie, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, la DREAL du Languedoc-Roussillon, la Préfecture des Pyrénées-Orientales, le Réseau des Grands Sites de France, le Pays Terres Romanes, le PNR des Pyrénées Catalanes, la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, le Club Alpin Français, les Amis de la Route du Fer et tous les acteurs sociaux-professionnels du massif.



39 communes

